



2. La Banque et sa responsabilité sociétale

I. Informations générales (ESRS 2)	108
1.1 Introduction	108
1.2 Gouvernance	110
1.3 Stratégie	111
II. Informations environnementales	112
2.1 Le changement climatique (ESRS E1)	113
- L'atténuation du changement climatique	
- Énergie	
- Risques de transition et risques physiques du changement climatique pour les propres bâtiments	
- Compensation des émissions résiduelles non évitables	
- Investissements durables et responsables	
- Marchés publics plus durables et commerce équitable	
- Résilience du système financier et stabilité des prix	
2.2 Utilisation des ressources et économie circulaire (ESRS E5)	134
- Utilisation des ressources	
- Circularité	
2.3 Autres thèmes (ESRS E2, E3, E4)	137
III. Informations sociales	139
3.1 Effectifs de l'entreprise (ESRS S1)	139
- Conditions de travail	
- Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	
- Bien-être au travail	
- Autres droits liés au travail	
3.2 Société (ESRS S2, ESRS S4)	150
- Sensibilisation du grand public aux missions de base de la Banque	
- Des paiements en espèces sûrs, durables et efficaces	
- Attentes prudentielles en matière de politique de diversité	
- Un investissement socialement responsable	
3.3 Autres sujets (ESRS S3)	160
IV. Informations en matière de gouvernance	161
4.1 Conduite des affaires (ESRS G1)	161
- Éthique, déontologie et culture d'entreprise	
- Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	
- Protection des données	
- Des procédures de marchés publics objectives	
- La bonne gouvernance dans le contexte des investissements pour compte propre	
- Normes prudentielles quant à la conduite des affaires	

Objectifs de la Banque en matière de CSR



1

Se soucier de *l'environnement*

2

Viser la *diversité* et *l'inclusion*

3

Montrer l'exemple en matière de *bonne gouvernance*

4

Penser durable en tant que banque centrale et autorité de surveillance

Points d'orgue en matière de CSR en 2023



Informations générales

1.1 Introduction

Déclaration non financière

Le présent chapitre est consacré à la déclaration d'information non financière de la Banque nationale de Belgique (ci-après, « la Banque »), que nous abrégons en « déclaration non financière », qu'elle établit conformément à l'art. 3:6. § 4 du Code des sociétés et des associations.

Modèle de référence

Pour établir sa déclaration non financière, la Banque respecte les exigences de la directive 2013/34/UE sur la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par de grandes entreprises et de grands groupes (*Non-Financial Reporting Directive*, NFRD), modifiée ultérieurement. Elle applique également les normes européennes d'information en matière de

durabilité (*European Sustainability Reporting Standards*, ESRS) fixées dans la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (*Corporate Sustainability Reporting Directive*, CSRD), et plus particulièrement dans le règlement délégué (UE) 2023/2772 de la Commission du 31 juillet 2023.

Ces normes d'information jouent un rôle important dans la rationalisation, la transparence et la fiabilité des informations relatives à la durabilité au sein de l'UE. Elles sont donc très pertinentes pour la Banque.

Si elle s'inspire de ces normes d'information, la Banque ne vise cependant pas une conformité totale à la CSRD. Cela lui permet, lorsqu'elle fournit des informations, de continuer de tenir compte de la spécificité de ses missions et de ses objectifs en tant qu'entreprise (non commerciale) dans le cadre du SEBC ainsi que du caractère confidentiel de certaines

données. Conformément aux recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), la Banque rend par ailleurs chaque année compte des émissions de gaz à effet de serre liées à ses portefeuilles ne relevant pas de la politique monétaire.

Activités

En tant que banque centrale de la Belgique au sein de l'Eurosystème et en tant qu'autorité de contrôle prudentiel du secteur financier, la Banque s'acquitte d'une multitude de tâches d'intérêt général, de même qu'elle fournit des données et procède à des analyses économiques et financières. Toutes les activités de la Banque sont exposées en détail dans le premier chapitre, «La Banque nationale de Belgique au service de la société». À cet égard, elle veille à accomplir ces missions de manière efficace et durable, ce qui constitue la base de sa pertinence sociétale.

Structure

Ce rapport respecte la structure des catégories des normes *ESRS* qui, ensemble, forment la structure de la CSRD. Pour le reste, cette première partie rassemble des informations générales sur les différents thèmes de la durabilité, conformément aux normes transversales. Les parties II à IV abordent les informations environnementales, les informations sociales et les informations en matière de gouvernance conformément aux normes thématiques.

Le présent rapport s'efforce de couvrir de manière adéquate les domaines et les contenus que ce type de rapport doit aborder: politiques, mesures, gestion des incidences, des risques et des opportunités, métriques et cibles.

Les données, les objectifs et les informations publiables varient toutefois d'un thème à l'autre. Plus ces données sont disponibles et cohérentes et plus on les maîtrise, plus elles peuvent être affinées.

Double importance

Le fait que la Banque aborde ou non un (sous-)thème particulier, et donc qu'elle fasse rapport à propos de celui-ci conformément à la norme correspondante, dépend de la mesure dans laquelle ce (sous-)thème est considéré comme important, c.-à-d. de la mesure dans laquelle il est pertinent pour l'organisation. La perspective de la double importance s'applique ici: d'une part, il y a l'effet des activités de la Banque sur les questions de durabilité pertinentes et, d'autre part, il y a les risques et les opportunités que ces questions représentent pour les missions et les activités propres de la Banque. Cette importance est envisagée pour chacun des (sous-)thèmes abordés dans les parties.

L'analyse de la double importance repose sur la structure thématique de la CSRD. Pour chaque (sous-)thème, on examine la mesure dans laquelle et la manière dont une incidence matérielle ou financière se manifeste et les risques et/ou opportunités qui en découlent pour les parties prenantes concernées. Pour chaque exigence de déclaration, les informations prescrites ont été incluses dès lors qu'elles ont été considérées comme importantes. En raison de la spécificité de la Banque, une distinction a été opérée, le cas échéant, entre l'incidence en tant qu'entreprise et l'incidence en tant que banque centrale/autorité de surveillance.



1.2 Gouvernance

Les questions de durabilité font partie intégrante de la politique de la Banque et relèvent donc des tâches de ses départements et services. En ce sens, le cadre de gouvernance existant de la Banque s'applique également aux rapports sur la durabilité, à la gestion des risques ou des opportunités, ainsi qu'à la définition et au suivi des objectifs et des métriques. À cet égard, la Banque, sous la houlette du Comité de direction, prend toutes les décisions importantes concernant les rapports sur la durabilité.

Le CSR (*Corporate Social Responsibility*) Board joue un rôle consultatif et transversal dans le domaine des questions de durabilité. Il est composé des responsables des domaines d'activité s'occupant des questions de durabilité et est présidé par le chef du département Secrétariat général. Le CSR Board apporte son soutien au Comité

de direction pour définir les priorités en matière de durabilité, assure la cohérence entre les initiatives politiques et coordonne la communication.

Des aspects spécifiques du cadre, applicables à la gestion de certains risques et opportunités, sont présentés plus en détail dans les parties correspondantes. Il s'agit par exemple du Climate Hub pour certaines questions liées au climat, ou encore du Diversity Council, qui œuvre pour l'égalité des chances et pour la non-discrimination au sein du personnel de la Banque.

¹ La composition, le rôle, le fonctionnement et la politique de diversité des organes de direction sont décrits au chapitre 3, partie 3.1 du présent Rapport d'entreprise.

COMPOSITION DU CSR BOARD

Ressources humaines	Secrétariat général	Études
Gestion des installations	Marchés financiers	Stabilité financière
Statistique générale	Finances et stratégie	Informatique
Communication	Diversity Manager	Coordinateur CSR



1.3 Stratégie

En tant que banque centrale de la Belgique au sein de l'Eurosystème et en sa qualité d'autorité de contrôle prudentiel du secteur financier, la Banque s'acquitte de nombreuses missions d'intérêt général, fournit des données et procède à des analyses économiques et financières. Elle a donc un impact important sur diverses parties prenantes.

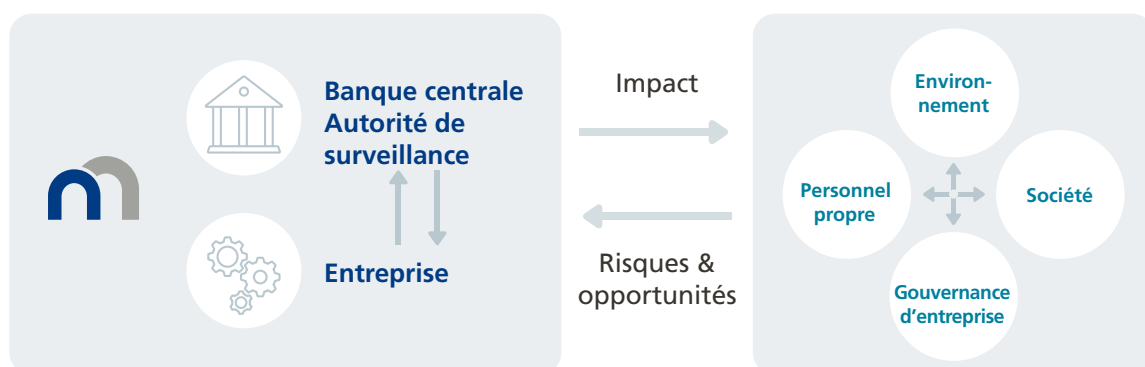
Pour que cet impact soit durable et efficace, la Banque doit gérer les risques et détecter les opportunités de manière proactive. Les questions de durabilité, tel le changement climatique, peuvent influencer la manière dont les banques centrales et les autorités de contrôle exercent leur mandat. La définition de la durabilité et la manière dont celle-ci se traduit dans la stratégie de la Banque en matière de politique environnementale, sociale et de gouvernance sont abordées plus en détail.

En tant qu'entreprise et en tant qu'employeur, la Banque fait également partie de la société pour laquelle elle remplit ces missions. À ce titre, l'importance qu'elle attache à la durabilité se reflète dans des initiatives telles que la limitation des émissions de carbone et des déchets qu'elle génère par ses activités de bureau, des actions en faveur d'une plus grande inclusion et de davantage de diversité au sein

de son personnel et l'attention qu'elle accorde à la gouvernance d'entreprise.

Sa double responsabilité en tant que banque centrale/autorité de surveillance et en tant qu'entreprise est au cœur de sa pertinence sociétale et est abordée dans ses rapports non financiers.

La transparence joue un rôle crucial dans la politique de durabilité de la Banque. Dès 2019, elle a pris l'initiative de rendre compte chaque année sur les questions de durabilité dans son Rapport d'entreprise. Les années suivantes, la Banque a continué de développer sa politique et son expertise, à la fois en tant que banque centrale/autorité de contrôle et en tant qu'entreprise. Depuis 2022, elle publie chaque année un tableau de bord sur le climat contenant des informations et des indicateurs relatifs au changement climatique et au financement durable. En 2023, la Banque a publié sa Charte relative à l'investissement durable et responsable et a rendu compte, pour la première fois, des aspects liés au climat de ses portefeuilles ne relevant pas de la politique monétaire. En fondant désormais ses déclarations non financières sur l'architecture de la CSRD, la Banque réaffirme son engagement en faveur de la transparence.



Informations environnementales



La Banque a un impact sur l'environnement, à la fois par ses activités (de bureau) en tant qu'entreprise et par ses missions en tant que banque centrale/autorité de surveillance, en particulier par l'émission de billets de banque.

En tant qu'entreprise, la Banque contribue négativement au changement climatique, comme en témoignent ses émissions de carbone. Le changement climatique comporte à la fois des risques et des opportunités pour la Banque. Elle doit par exemple se conformer à la législation environnementale et prendre en compte les risques de transition que le changement climatique fait peser sur ses bâtiments.

Pour rendre les investissements de ses portefeuilles propres plus durables et dans le cadre des marchés publics, la Banque prend en compte non seulement le changement climatique, mais aussi d'autres facteurs environnementaux.

En tant que banque centrale et autorité de contrôle, la Banque, pour s'acquitter de ses missions, doit parfaitement appréhender les effets et les risques du changement climatique qui pèsent sur le système financier et sur l'économie. Dans le même temps, elle peut contribuer à mieux faire connaître et à

mieux gérer les effets du changement climatique, ce qui, au final, profite à la société.

La stratégie de la Banque quant au changement climatique et sur la gestion de l'impact, des risques et des opportunités qui y sont associés est abordée à la section 2.1, conformément aux exigences de la norme d'information *ESRS E1*.

En outre, la Banque exerce par ailleurs également une influence importante, quoique plus limitée, sur l'utilisation des ressources et sur l'économie circulaire. Cet aspect est abordé à la section 2.2 sous l'angle de la norme d'information *ESRS E5*.



2.1 Le changement climatique

À court terme, l'objectif premier de la politique environnementale de la Banque en tant qu'entreprise est de se conformer aux exigences légales en la matière. À cette fin, la Banque tient une comptabilité environnementale dans laquelle des données sur les ressources, les déchets, l'énergie, la mobilité, etc. sont consignées chaque année. Ces données sont également importantes pour calculer son empreinte carbone.

La Banque va toutefois plus loin que le simple respect de ces exigences légales. La preuve en est que, depuis 2019, Bruxelles Environnement lui décerne un label trois étoiles en tant qu'entreprise écodynamique. Ce label récompense les efforts de la Banque visant à réduire l'impact de ses activités sur l'environnement. Pour obtenir ce label, la Banque est évaluée sur 368 points d'action qui concernent, notamment, la gestion de l'énergie, des achats, de la mobilité, des déchets, des espaces verts et de l'eau¹.

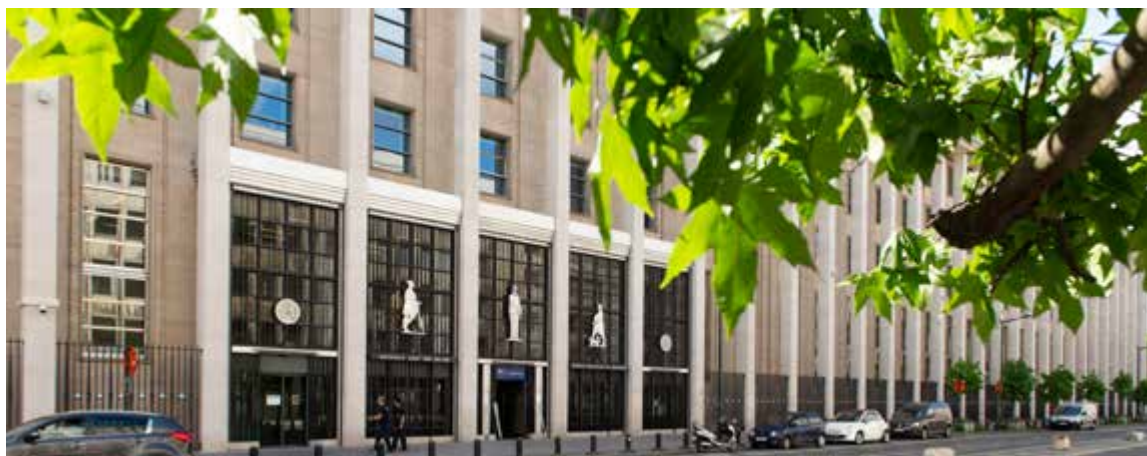
L'impact de la Banque en tant qu'entreprise sur le changement climatique se reflète dans ses émissions de CO₂, que l'on appelle également « empreinte carbone de l'entreprise ». À court et à moyen termes,

la Banque vise à réduire ses émissions de CO₂, quelle qu'en soit la source (atténuation du changement climatique), en accordant une attention particulière à la diminution de la consommation d'énergie dans ses bâtiments et au passage à des énergies renouvelables, soit les deux aspects qui ont la plus grande incidence. À plus long terme, l'objectif visé est la neutralité climatique.

2.1.1 L'atténuation du changement climatique

Depuis la fermeture de son imprimerie, la Banque n'exerce plus d'activités industrielles. Les principales répercussions (négatives) de la Banque sur l'environnement, principalement sous la forme d'émissions de carbone, résultent de ses activités de bureau, en particulier du chauffage et de la climatisation des bâtiments, des déplacements domicile-lieu de travail et professionnels, ainsi que de la restauration. L'émission et le traitement des billets de banque génèrent également des rejets de CO₂. Bien que ces dernières activités fassent partie des missions de la Banque en tant que banque centrale, elles sont incluses dans l'incidence environnementale de la Banque en tant qu'entreprise en raison des émissions qu'elles génèrent.

¹ Une partie des points d'action évalués dans le cadre du label d'entreprise écodynamique se recoupe avec les actions d'atténuation du changement climatique ou de réduction de la consommation d'énergie évoquées à la section 2.1.2.



Stratégie



Activités de bureau (y compris les déplacements domicile-lieu travail et les déplacements professionnels)

Chaque année, la Banque nationale s'efforce de réduire, ou à tout le moins de minimiser, les émissions de CO₂ qu'elle génère par ses activités, en particulier après l'incidence significative qu'ont eue (sur la diminution des émissions) la crise du COVID-19 et la reprise progressive de l'ensemble des activités. Pour ce faire, elle surveille, analyse et limite les émissions totales de gaz à effet de serre au titre des scopes 1 et 2, ainsi qu'une partie des émissions au titre du scope 3. Ces émissions au titre du scope 3 englobent le matériel acheté, la restauration, les déplacements domicile-lieu de travail, les déplacements professionnels, le travail à domicile et les déchets. L'empreinte carbone de la BNB est établie conformément au protocole sur les gaz à effet de serre (protocole GES).

Scope 1 :

- La Banque investit considérablement dans la réduction des émissions au titre du scope 1, qui représentent près de la moitié de ses émissions totales. Cela se fait sur la base d'une stratégie immobilière à long terme, complétée par des investissements intermédiaires visant à moderniser les installations techniques existantes et à produire de l'énergie renouvelable, comme des panneaux solaires et des installations géothermiques.

- Conformément à l'Accord de Paris sur le climat, la Banque suit une trajectoire de réduction des émissions au titre du scope 1, le but étant de ramener à zéro la consommation de combustibles fossiles dans son bâtiment principal une fois la rénovation de celui-ci achevée.

Scope 2 :

- Depuis 2016, la Banque n'achète plus que de l'électricité 100 % verte, ce qui se traduit par des émissions nulles au titre du scope 2.

Scope 3 :

- Parmi les sources d'émissions en amont et en aval, la consommation de matériel (y compris la restauration et les billets de banque) et les déplacements domicile-lieu travail et professionnels sont particulièrement importants.
- Afin de limiter ces sources d'émissions, la Banque se concentre principalement sur la sensibilisation du personnel aux questions environnementales.
- La définition des émissions au titre du scope 3 est demeurée inchangée depuis 2017. Les émissions générées par les actifs immobilisés, les actifs loués (notamment informatiques), le stockage dans le cloud, les investissements propres ou liés à la politique monétaire, ainsi que les chantiers et projets de construction ne sont pas incluses dans le calcul. Certaines activités étant externalisées, il se peut que certaines émissions ne soient que partiellement prises en compte.
- L'objectif est de cartographier davantage les émissions au titre du scope 3 et de les réduire individuellement.





L'émission de billets de banque

En tant que banque centrale de la Belgique et membre de l'Eurosystème, la Banque a pour mission d'émettre des billets de banque. L'empreinte carbone générée par cette émission de billets, exprimée en termes d'émissions de CO₂, s'explique par le matériel et l'énergie nécessaires à la production et au transport des billets. Elle comprend également la consommation d'énergie mise en œuvre pour le tri et le transport des billets retirés de la circulation, de même que les déchets issus de la destruction des billets jugés impropres à la circulation (car trop sales).

À l'heure actuelle, la Banque ne prend en compte dans le calcul de son empreinte carbone qu'une partie des émissions générées par les activités liées aux billets de banque, que ce soit avant ou après leur utilisation.

Scope 1 :

- La consommation d'énergie dans le cadre de la partie du tri et de la destruction des billets en circulation qui s'effectue à la Banque (à la Caisse centrale).
- Les émissions générées par les transports effectués avec les camions de la Banque.

Scope 2 : pas d'application.

Scope 3 :

- Le matériel utilisé (papier et encre) est examiné plus loin (cf. 2.2.1 Utilisation des ressources).
- Les émissions générées par l'incinération des déchets de billets de banque, dans le cadre de la gestion des déchets, durant laquelle une partie de la chaleur est récupérée.

Ne sont pas incluses :

- Les émissions générées par les transports internationaux ou nationaux qui ne sont pas effectués par les camions de la Banque elle-même.
- La consommation d'énergie nécessaire à la production à l'étranger du quota de billets de banque attribué à la Banque. Elle l'a cependant été jusqu'à la mi-2020, lorsque les billets étaient encore fabriqués dans l'imprimerie de la Banque.

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

La réduction des émissions totales est un objectif en soi qui permet à la Banque de se profiler comme une entreprise soucieuse du climat, ce qui est l'une de ses aspirations. Si la Banque ne parvient pas à réduire ses propres émissions, cela pourrait nuire à sa réputation.



Activités de bureau

La Banque concentre ses investissements sur la réduction des émissions générées par le recours à des combustibles fossiles dans ses bâtiments, les achats de matériel (y compris pour la restauration) et la mobilité. Ces sources d'émissions ont la plus grande incidence tout en offrant le plus d'opportunités dans le cadre de la stratégie immobilière à long terme.

Scope 1 :

Les investissements et les ajustements en technologies et en procédures ont permis de réduire de près de moitié les émissions au titre du scope 1 au cours des dernières années (cf. également les commentaires et la clause de non-responsabilité concernant la consommation d'énergie).

Chauffage et climatisation des bâtiments

Les investissements dans le cadre de la stratégie immobilière à long terme incluent, entre autres, la rénovation des bâtiments. Il s'agit notamment de la construction d'un nouveau cash center économe en énergie, équipé de panneaux solaires et d'installations

géothermiques, qui sera opérationnel en 2024, et de la rénovation du bâtiment principal, qui ne consommera plus d'énergies fossiles et sera plus compact et qui devrait être prêt en 2032.

Le risque que comporte cette stratégie immobilière à long terme est que tout retard pris dans les projets reporte la réduction des émissions.

Les chantiers et les projets immobiliers génèrent une hausse temporaire des émissions, lesquelles ne sont pas cartographiées séparément.

Par ailleurs, la Banque investit dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations existantes, comme l'éclairage LED et le monitoring. L'installation de panneaux solaires, la récupération de chaleur et la cogénération ont permis d'augmenter la production d'électricité propre.

Au cours de l'hiver 2022-2023, la Banque a mis en œuvre un plan hivernal visant à réduire la consommation de gaz de 15 % pendant les mois d'hiver (cf. ci-après le point 2.1.2 Energie).

Les investissements et les ajustements en matière de technologie et de procédures ont permis de réduire presque de moitié les émissions au titre du scope 1 au cours des dernières années (cf. également les commentaires et la clause de non-responsabilité concernant la consommation d'énergie).

En outre, des ajustements procéduraux, tels que l'autorisation de télétravailler à 50 % et la diminution du nombre de postes de travail grâce à un plus grand partage des bureaux, ont également eu un effet.





Systèmes de climatisation

Les fuites au niveau des systèmes de climatisation sont traitées au cas par cas grâce à des améliorations techniques et à l'ajustement des procédures de maintenance.

Flotte propre

La Banque dispose de 14 voitures, dont deux en propriété et douze en leasing. Cinq d'entre elles consomment encore exclusivement des carburants fossiles, tandis que les autres sont des véhicules hybrides ou électriques. L'électrification complète de la flotte, dans le cadre de laquelle la Banque n'utilisera plus que des voitures hybrides ou entièrement électriques, s'achèvera en 2024.

La Banque possède en outre quatre camions destinés au transport de valeurs, qui fonctionnent au diesel.

Bien que le nombre de kilomètres parcourus ait augmenté après les années marquées par la crise du COVID-19, durant lesquelles les déplacements ont été très limités, la contribution des émissions dues à la consommation de carburant des véhicules de la Banque reste limitée.

Achats de matériel

La Banque mène des campagnes de sensibilisation en vue de réduire les émissions liées aux achats de

matériel et à la restauration. En ce qui concerne cette dernière, elle tente par exemple de diminuer la consommation de viande en proposant et en promouvant des plats végétariens dans son restaurant d'entreprise.

En ce qui concerne les achats de matériel, des actions de sensibilisation sont menées, par exemple en formant les cadres (cf. section 2.1.6 Marchés publics plus durables et commerce équitable).

Déplacements domicile-lieu de travail

Les émissions inévitables proviennent en grande partie des déplacements domicile-lieu de travail et de la manière dont les visiteurs se rendent à la Banque. Ces choix sont faits par les employés et par les visiteurs eux-mêmes, la Banque jouant principalement un rôle de soutien.

La Banque suit de près les déplacements domicile-lieu de travail et a élaboré à cet effet un plan de transport d'entreprise, approuvé par Bruxelles Environnement. Ce plan comprend des actions spécifiques visant à améliorer la situation actuelle sur le plan de la mobilité. En outre, la Banque lance régulièrement des actions de sensibilisation.

Concrètement, la Banque s'efforce de rendre les modes de transport respectueux du climat aussi attractifs que possible en répondant aux besoins et en éliminant les obstacles éventuels. Les employés

ont par exemple accès à un abonnement gratuit aux transports publics et peuvent utiliser un parking sécurisé pour les deux-roues, doté de bornes de recharge et de douches. Des bornes de recharge sont également mises à la disposition des employés qui roulent en voiture électrique. Pour les déplacements professionnels au départ de la Banque, les employés peuvent utiliser gratuitement les transports publics, tandis que des vélos électriques sont également mis à leur disposition.

En raison de sa situation centrale, à quelques centaines de mètres de la gare de Bruxelles-Central et des stations de métro, la Banque encourage ses visiteurs à utiliser les transports publics.

Télétravail

Les employés de la Banque ont la possibilité d'effectuer jusqu'à 50 % de leur temps de travail à domicile. Depuis 2021, afin de prendre en compte le télétravail, la Banque applique une correction aux données relatives aux émissions générées par la consommation d'énergie. Cette correction repose sur le nombre de jours de travail à domicile et sur une estimation de la consommation d'énergie par personne (une pièce dans une maison standard, climatisation, chauffage, PC, imprimante, etc.)¹.

Déplacements professionnels

Pour les déplacements professionnels de courte distance, les employés sont encouragés à utiliser le train et, pour les trajets courts, ils privilégient les autres modes de transport public. Lorsqu'elle choisit un mode

de transport, la Banque prend en compte la durabilité, la maîtrise des coûts, l'efficacité et le bien-être.

Depuis la pandémie de COVID-19, le nombre de déplacements professionnels s'est considérablement réduit. Au sein de l'Eurosystème et du MSU en particulier, environ la moitié des réunions se tiennent désormais virtuellement. Ces réunions se déroulant principalement à Francfort-sur-le-Main, les voyages en train ont sensiblement diminué. S'agissant des déplacements professionnels en avion, le passage aux réunions virtuelles est beaucoup moins perceptible. Depuis 2022, le nombre total de réunions en présentiel est à nouveau en hausse.





Déchets

Les émissions de carbone de la Banque provenant de déchets sont négligeables. Depuis la fermeture de l'imprimerie, la Banque ne génère plus que des déchets liés aux activités de bureau et à la destruction des billets impropres à la circulation par la Caisse centrale (cf. section Émission de billets de banque). La quantité de déchets dangereux a considérablement diminué.

Aujourd'hui, l'accent est mis sur la prévention des déchets et sur le recyclage des déchets inévitables. Pour réduire ces déchets, la Banque a fortement misé sur la coopération du personnel, par le biais de campagnes de sensibilisation. Pour susciter davantage d'engagement, des alternatives durables sont proposées, telles qu'une tasse ou un gobelet thermos pour remplacer le plastique jetable, ou encore un investissement dans des outils numériques pour remplacer l'impression.

Depuis quelques années, la Banque a pris des mesures en vue de limiter considérablement l'utilisation de gobelets jetables et le nombre de bouteilles d'eau en plastique à usage unique. Ces mesures ont rencontré un franc succès.

¹ Il convient néanmoins d'être prudent lorsque l'on tire des conclusions quant à l'impact environnemental des déplacements domicile-lieu de travail et du télétravail, en raison des limites d'une méthodologie basée sur une enquête et des diverses hypothèses formulées lors de l'analyse des données collectées.

Moyen de transport	Nombre de déplacements professionnels (en unités)		Écart (en %)	Part dans le total (en %)
	2019	2022		
 Train	1 590	397	-300	47
 Avion (intercontinental)	146	46	-217	5
 Avion (continental)	1 139	408	-179	48
 Voiture	67	0		0
Total	2 942	851	-246	100

Stockage des données

Au cours des prochaines années, la Banque prévoit de cartographier les émissions générées par le stockage des données dans le cloud. On constate une évolution des émissions liées au stockage dans les centres de données internes (dont la consommation d'énergie relève du scope 1) vers les émissions liées au stockage dans le cloud (scope 3).



Émission de billets de banque

Les émissions qui découlent du mandat de la Banque, en sa qualité de membre de l'Eurosystème, d'émettre des billets de banque en euros peuvent être reliées à l'utilisation du matériel (cf. section 2.2.1 Utilisation des ressources), à la production de déchets et au transport de valeurs.

En tant que membre de l'Eurosystème, la Banque contribue à la recherche et au développement visant à rendre les futurs billets en euros plus respectueux de l'environnement tout au long de leur cycle de vie.

Les déchets proviennent de la destruction, par la Caisse centrale, des billets impropres à la circulation. Les billets trop sales sont retirés de la circulation et déchiquetés. Ces déchets sont acheminés vers un incinérateur dont la chaleur est récupérée et réutilisée, ce qui limite l'impact climatique (environ 84 tonnes par an, ce qui correspond à la consommation d'électricité de 15 ménages).

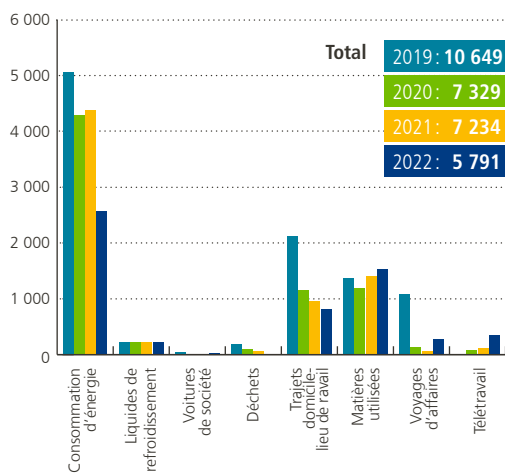
La BCE et l'Eurosystème s'efforcent d'optimiser les transports internationaux dans le cadre du système de centralisation entre le site de production des billets et la banque centrale émettrice. La Banque déploie des efforts similaires dans le cadre des transports nécessaires à l'émission et au tri des billets.

Métriques et cibles

Les données complètes pour 2023 ne seront disponibles qu'après la publication du présent Rapport d'entreprise. La plupart des données présentées ici concernent dès lors l'année 2022.

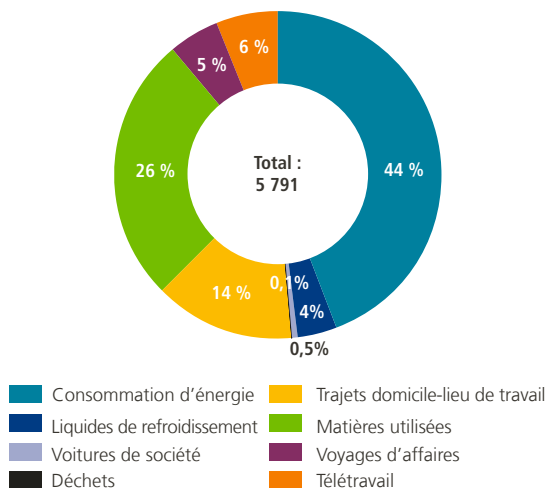
Émissions de CO₂ de la Banque

(scope 1-2-3, en tonnes d'équivalent CO₂)



Émissions de CO₂ de la Banque

(scope 1-2-3, en tonnes d'équivalent CO₂)

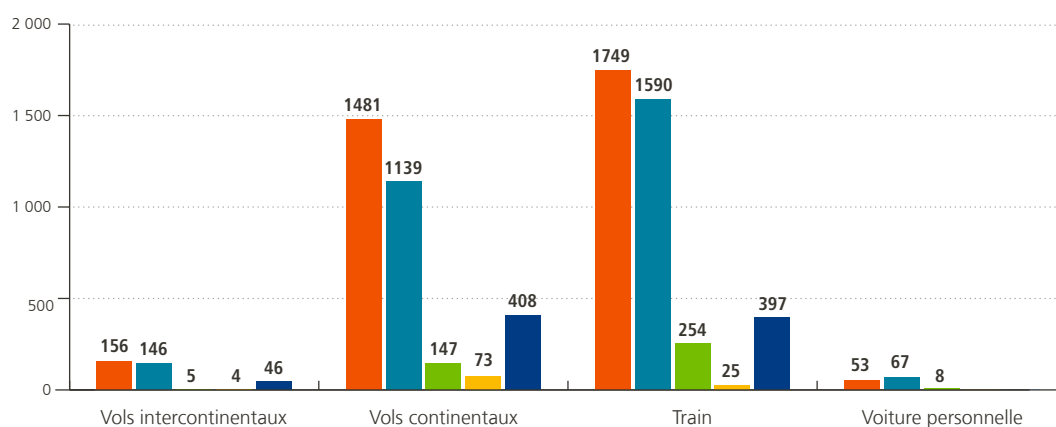


La diminution des émissions totales montre dans quelle mesure les efforts de la Banque influent sur les émissions dans le cadre des scopes 1, 2 et 3. On observe une baisse des émissions totales de 20 % par rapport à l'année dernière et d'environ 46 % par rapport à la période antérieure à la crise du COVID-19.

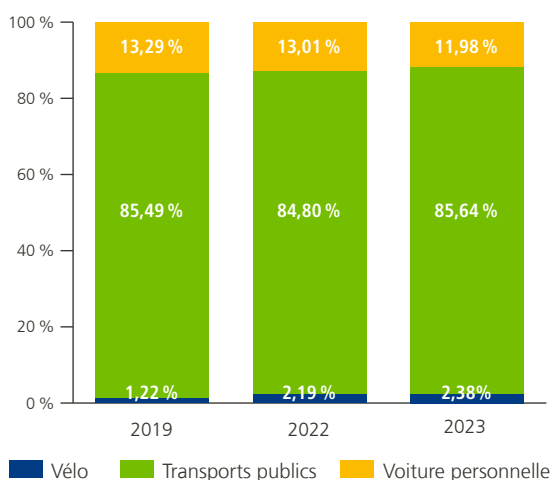
Indicateur	Émissions en 2022 (en tCO ₂ e)	Différence par rapport à 2021	Différence par rapport à 2019 (avant le COVID-19)
		(en %)	
Émissions totales de CO ₂	5 791	-20	-46
Émissions relevant du scope 1	2 820	-64	-89
Gaz naturel	2 562	-41	-49
Systèmes de climatisation	229	-1	-1
Voitures d'entreprise	29	+222	-33
Émissions relevant du scope 2	0	n.	n.
Achats d'électricité	0	n.	n.
Émissions (significatives) relevant du scope 3	2 972	+13	-79
Achats de matériel	1 525	+8	+11
Déplacements domicile-lieu de travail	809	-16	-62
Travail à domicile ¹	350	+202	-
Déplacements professionnels	284	+311	-74
Déchets	4	-92	-98

1 La forte augmentation des émissions en 2022 par rapport à 2021, malgré le retour dans les bureaux après la pandémie, s'explique par une nouvelle méthode de calcul plus réaliste.

Déplacements professionnels (nombres annuels)



Déplacements domicile-lieu de travail du personnel (pourcentages du total)



L'objectif de la Banque est de réduire chaque année les émissions de CO₂ générées par ses propres activités, ou du moins de les maintenir à un niveau aussi bas que possible, sans pour autant établir d'objectifs à court terme ni de plan de transition.



2.1.2 Énergie

Stratégie

La Banque s'investit dans la réduction de sa consommation énergétique, dans l'amélioration de son efficacité énergétique, dans la maximisation de la part d'électricité verte et dans une production plus importante d'énergie renouvelable dans ses différents bâtiments.

S'agissant du siège central, la Banque suit la réglementation PLAGE (Plan Local d'Actions pour la Gestion Énergétique) de la Région de Bruxelles-Capitale. La Banque contribue également à l'objectif européen visant à réduire la demande de gaz naturel de 15 % dans tous les États membres durant les mois d'hiver, par rapport à la consommation moyenne des cinq dernières années au cours de la même période.

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

Réduire la consommation énergétique

En 2021 et en 2022, la Banque a investi 950 000 euros dans des mesures techniques d'économie d'énergie dans les principaux bâtiments actuels, avec pour objectif de diminuer la consommation d'énergie de 6,7 %¹².

- 1 Des exemples de ces améliorations comprennent le remplacement du moteur de cogénération, la récupération de la chaleur produite par le centre de données l'amélioration de l'exploitation (chaudières aménagées en cascade), l'optimisation de l'humidification, l'installation de panneaux solaires et l'arrêt de la production de vapeur en été/intersaison (cuisine du restaurant d'entreprise).
- 2 Depuis 2021, l'imprimerie n'a plus été chauffée et a été vendue, ce qui contribue également à la réduction de la consommation de gaz. Il est toutefois difficile de chiffrer cette économie.

Des mesures supplémentaires ont également été adoptées durant les mois d'hiver, telles que la fermeture temporaire de certains bâtiments, la diminution du chauffage dans les locaux sanitaires et les couloirs, ainsi que l'abaissement de la température dans les autres espaces de travail. Il en a résulté une baisse de 17 % de la consommation de gaz entre août 2022 et mars 2023 (par rapport à la moyenne des cinq années précédentes).

Une partie de cette réduction était attribuable à la réparation de la centrale de cogénération. En conséquence, plus d'électricité a été consommée pendant l'hiver de 2022, mais moins de gaz. Cette diminution n'étant pas de nature structurelle, une nouvelle hausse de la consommation de gaz et des émissions de CO₂ qui y sont associées est possible en 2023.

Efficacité énergétique accrue

Parmi les mesures adoptées, citons la mise en œuvre de la cogénération, l'installation de serveurs économes en énergie, la mise en place d'un éclairage LED lors de la rénovation d'espaces de travail, le passage de la production de vapeur pour la cuisine du gaz à l'électricité, l'utilisation de plafonds refroidissants, de commandes thermostatiques intelligentes

et d'un système de gestion des bâtiments à pilotage décentralisé. Ces mesures ont entraîné une réduction supplémentaire de la consommation de gaz en 2022.

Mix énergétique

L'électricité achetée par la Banque est 100 % verte, ce qui représente une diminution de quelque 2 800 tonnes d'équivalents CO₂ par rapport à l'utilisation d'énergie fossile.

La production propre d'électricité renouvelable a augmenté comme suit :

- **Siège central de Bruxelles** : 806 panneaux solaires ont été installés à la fin de 2023, pour une superficie totale d'environ 1 800 m² et une production estimée à 340 MWh par an, soit 3 % de la consommation d'électricité du siège central.
- **Nouveau Cash Center de Zellik** : 2 300 m² de panneaux solaires ont été installés et seront opérationnels en 2024 (estimés à 600 MWh/an).

En outre, le nouveau Cash Center a été doté d'une installation géothermique (opérationnelle en 2024) qui fournira annuellement 260 MWh pour le refroidissement et 200 MWh pour le chauffage.



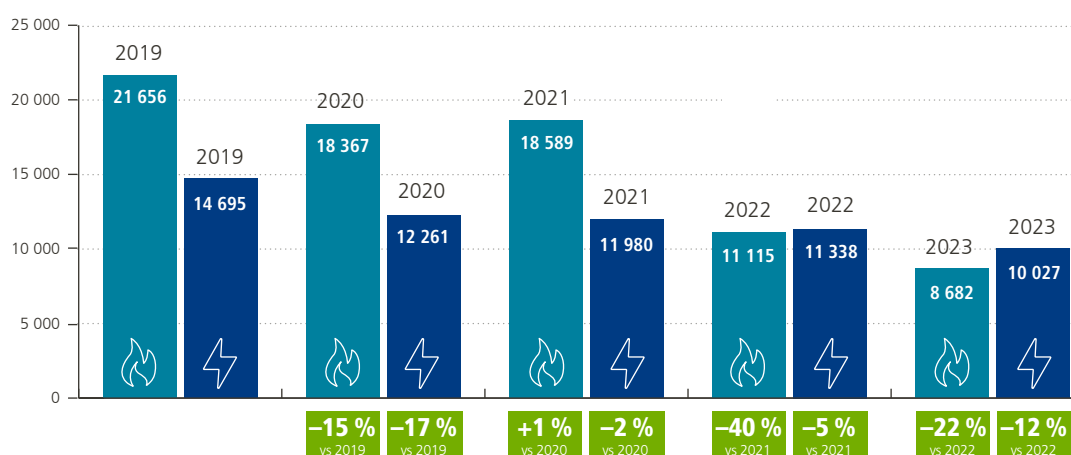
Métriques et cibles

À court terme, l'on vise une consommation énergétique plus efficace et une réduction de cette

Indicateur	Part dans le mix énergétique 2022 (en %)	Consommation 2022 (en MWh)	Différence avec 2021 (en %)
Consommation totale d'énergie	100	22 453	-27
Gaz naturel	50	11 115	-40
Électricité (achetée, verte)	50	11 338	-5

Consommation de gaz et électricité

(en MWh)



2.1.3 Risques de transition et risques physiques du changement climatique pour les propres bâtiments

Stratégie

La politique immobilière de la Banque lui permet de gérer les risques de transition liés au changement climatique pour ses propres bâtiments. L'un des risques

les plus importants est constitué par les modifications de la réglementation relative à l'atténuation du changement climatique. À titre d'exemple, on peut épingler les exigences en matière d'efficacité énergétique, les places de parking, la récupération des eaux de pluie et la consommation d'énergie (comme la réglementation PLAGE). La politique immobilière vise à préparer les bâtiments de la Banque pour l'avenir, en accordant une importance particulière à la résilience climatique.

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

La Banque mène une politique immobilière proactive et durable, afin de pouvoir prendre en compte dans ses projets de rénovation des changements potentiels ou attendus de la réglementation en matière de changement climatique. Au sein du département Gestion des installations, cet aspect fait l'objet d'un suivi par une cellule Compliance spécifique. Pour les projets de construction plus importants, la Banque collabore avec des bureaux d'études.

Dans le cadre de la rénovation des bâtiments, l'objectif est de réduire considérablement la superficie (de 185 000 m² à 80 000 m²), tout en améliorant l'efficacité de l'isolation et des installations. Cela inclut, par exemple, le passage à des technologies de chauffage 100 % électrique, à un système de pompe à chaleur pour les eaux souterraines et à une collecte maximale de l'eau de pluie.

Les investissements dans l'efficacité énergétique et le déploiement des énergies renouvelables offrent également des possibilités de réduire les émissions directes de carbone, la Banque veillant à ce que les ressources soient utilisées de la manière la plus responsable possible.

Grâce à son agencement flexible et modulaire, la Banque rénovée sera également durable à l'avenir (cf. également la section 2.2.2 Économie circulaire).

Dans le cadre de la rénovation du siège central, l'incidence potentielle des risques climatiques physiques est également prise en compte. Les principaux risques physiques recensés au cours de la phase de conception sont la hausse des températures moyennes, la modification (et l'intensification) des schémas en matière de précipitations et de vents, la sécheresse et la dégradation des sols. La Banque atténuera ces risques en collaboration avec le bureau d'étude de rénovation au moyen de choix adaptés en termes de matériaux pour les façades, de plan de gestion des eaux, de végétation adaptée et de résistance du bâtiment aux tempêtes.

Métriques et cibles

La neutralité climatique des bâtiments est l'objectif à long terme. Le plan de transition prévu à cet effet est inclus dans les travaux de rénovation des prochaines années.



2.1.4 Compensation des émissions résiduelles non évitables

Stratégie

La Banque surveille de près ses émissions et s'efforce de les réduire autant que possible chaque année. Pour compenser ses émissions résiduelles non évitables, la Banque finance des projets dans les pays en développement au moyen de crédits carbone. Ces projets combinent la réduction des gaz à effet de serre et le développement socio-économique.

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

La Banque compense l'ensemble de ses émissions calculées. Pour l'année 2022, les émissions de scopes 1 et 2 ont été entièrement compensées sur la base de deux projets dits de « *removal* », à savoir le reboisement de prairies dégradées. Les émissions de scope 3 ont été compensées par deux projets de type « *avoidance* » (éviter), qui fournissent un accès à des cuisinières efficaces, respectueuses du climat et de la santé. Au total, 5 791 crédits carbone ont été achetés de cette manière.

La Banque cherche à obtenir la meilleure garantie que ses investissements bénéficient tant à l'environnement qu'à la situation socio-économique sur place. Elle adopte donc les mesures suivantes :

- Elle répartit les risques en investissant dans une diversité de projets et de pays, ainsi qu'au niveau

des types de projets (à la fois évitement et suppression des émissions).

- Elle ne sélectionne que des projets bénéficiant des labels de qualité les plus élevés (Gold Standard ou VCS), contrôlés et vérifiés par des organismes de certification indépendants.
- Les projets qui présentent des risques de réputation trop élevés malgré le label de haute qualité ne sont pas retenus.
- En plus de contribuer à l'action climatique, les projets doivent également concourir à trois autres objectifs de développement durable au moins.

Compte tenu des facteurs susmentionnés, la Banque reconsidère actuellement sa stratégie à long terme en ce qui concerne les crédits carbone et la neutralité climatique.

2.1.5 Investissements durables et responsables

Les principes d'investissements durables et responsables façonnent de plus en plus les activités de la Banque. Au quotidien, dans ses décisions d'investissement pour les portefeuilles ne relevant pas de la politique monétaire, la Banque suit la [Charte relative à l'investissement durable et responsable](#) qu'elle a élaborée dans le courant de 2022 et publiée en 2023. Cette Charte constitue le fil conducteur de la gestion des portefeuilles et peut être consultée sur le site internet de la Banque. La Charte porte sur des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG). Les critères environnementaux incluent les critères liés au changement climatique, mais ne s'y limitent pas.



Métriques et cibles

En ce qui concerne le « *carbon offsetting* » ou l'atténuation du changement climatique, la Banque s'est vu décerner le label « CO₂ Neutral » entre 2017 et 2021. Cela garantit que la Banque calcule ses émissions de CO₂ de manière active, qu'elle les réduit et qu'elle les compense. Toutefois, l'obtention de ce label ne constitue pas une fin en soi.





Les cinq piliers de la Charte relative à l'investissement durable et responsable

Les principes d'investissement durable et responsable déterminent de plus en plus les activités de la Banque. Celle-ci reconnaît notamment la durabilité comme quatrième objectif de sa politique stratégique pour la composition des portefeuilles, à côté de la liquidité, de la sécurité et du rendement. Dans ce contexte, la Charte joue un rôle essentiel en tant que source d'information et de fil conducteur pour la gestion des portefeuilles qui ne sont pas liés à la politique monétaire.

La Charte relative à l'investissement durable et responsable de la Banque se compose de cinq piliers :



Filtrage

Exclusion de certains actifs, émetteurs et contreparties sur la base de caractéristiques de durabilité et de responsabilité.



Intégration

Intégration du climat et d'autres critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la prise des décisions d'investissement.



Financement

Aide à la transition vers une économie climatiquement neutre, durable et inclusive, en investissant dans des actifs thématiques tels que les obligations vertes, sociales et durables.



Communication

Mise en œuvre transparente de la Charte relative à l'investissement durable et responsable, notamment par la publication annuelle d'un document de transparence en matière de données climatiques.



Engagement

Engagement des parties prenantes internes et externes concernant les activités d'investissement durable et responsable.

La Charte relative à l'investissement durable et responsable peut être consultée [sur le site internet de la Banque](#).



Gouvernance

L'information et les décisions relatives à l'intégration des principes d'investissement durable et responsable sont partagées et discutées à différents niveaux de la Banque. À titre d'exemple: les piliers et les objectifs de la Charte ont été élaborés avec la contribution du personnel et des cadres supérieurs de la Banque. Le Comité d'investissement l'a ensuite avalisée, avant qu'elle ne soit approuvée par le Comité de direction. Le Comité d'investissement assume la supervision de la mise en œuvre de la Charte et de la prise de décision de ses aspects tactiques. Le Comité de direction, quant à lui, statue sur l'orientation stratégique, les piliers et les objectifs de la Charte.

Les équipes du département Marchés financiers sont responsables de la mise en œuvre de la Charte ainsi que du contrôle fréquent des indicateurs clés. Leurs experts rendent compte au Comité d'investissement et au Comité de direction des progrès réalisés et des défis rencontrés, de façon à renforcer la prise de décision aux niveaux appropriés. Par ailleurs, l'implication de l'équipe du CSR Board de la Banque, du pôle climat (Climate Hub) et de l'équipe en charge de la transparence en matière de données climatiques (Task Force on Climate-related Financial Disclosures – TCFD) permet de garantir une approche cohérente en matière d'investissements durables et responsables. La Banque entend en outre revoir et mettre régulièrement à jour cette Charte.

Stratégie

L'intégration des principes d'investissements durables et responsables influe sur la stratégie et sur la gestion des réserves propres de la Banque. En matière de changement climatique, la Banque s'est engagée,



dans sa Charte relative à l'investissement durable et responsable, à atteindre, pour son portefeuille consolidé, l'objectif à long terme de zéro émission nette de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050 au plus tard. Elle s'est également engagée à fixer et à publier progressivement des objectifs intermédiaires liés au climat ainsi que les indices de référence de certains portefeuilles individuels. Ces engagements ont un impact direct sur sa stratégie et sa gestion opérationnelle.

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

Ces dernières années, les principes d'investissements durables et responsables ont été progressivement intégrés dans la gestion des portefeuilles de la Banque.

Dans le cadre de sa stratégie de diversification, la Banque investit depuis 2004 une partie de ses réserves propres dans des obligations d'entreprise offrant davantage de possibilités d'application des critères d'investissements durables et responsables. Elle a ainsi exclu des émetteurs ne prenant pas suffisamment en considération l'incidence non financière de leurs activités.

Depuis 2019, la Banque investit en actions, continuant ainsi à mettre l'accent sur la diversification et l'intégration des critères ESG (*Environnemental, Social et de Gouvernance*). Dès le départ, elle a délégué la gestion passive de son portefeuille d'actions à un gestionnaire de fonds externe, dont le mandat stipule qu'il doit suivre un indice de référence investissant dans des entreprises respectant des normes ESG spécifiques. En 2023, la Banque a décidé de modifier cet indice de référence et de se tourner vers un indice de transition climatique de l'Union Européenne (*EU Climate Transition Benchmark*). Les actifs sous-jacents sont sélectionnés, pondérés ou exclus de manière à placer le portefeuille de référence sur une trajectoire de décarbonation. Cette décision sera mise en œuvre en 2024.

En 2021, la Banque a créé un portefeuille qui investit uniquement dans des obligations thématiques. En 2022, la valeur d'investissement nominale de ce portefeuille a atteint l'objectif d'un milliard de dollars américains. Ce sous-portefeuille spécifique joue un rôle non négligeable dans la mise en œuvre de la Charte relative à l'investissement durable et responsable. En investissant dans des actifs thématiques, tels que les obligations

vertes, sociales et durables, la Banque contribue à financer la transition vers une économie climatiquement neutre, durable et inclusive. Ces obligations sont émises par des entreprises, des gouvernements et des institutions supranationales en vue de financer des projets présentant des intérêts environnementaux ou sociaux. À cette fin, la Banque veille à investir dans des obligations respectant les normes internationales, ce respect étant vérifié par une partie tierce. L'achat de ces titres soutient également les objectifs de développement durable de l'ONU. À la fin de 2023, la Banque avait investi approximativement 12,3% de son portefeuille consolidé dans ces actifs thématiques, une proportion appelée à s'accroître.

Les efforts de la Banque en matière de durabilité vont au delà de la gestion de ses portefeuilles propres. Ainsi a-t-elle été retenue, en 2022, comme organe central de détention des titres pour le programme *Next Generation EU* (NGEU), qui devrait atteindre d'ici 2026 une valeur totale de 800 milliards d'euros et qui vise à émettre 30% d'obligations vertes. De plus, la Banque continue de n'imputer aucun frais dans son système de règlement de titres pour l'émission d'obligation vertes, sociales et durables visant à financer des investissements qui sont bénéfiques pour l'environnement et la société. Cette exemption de frais d'émission favorise également le NGEU.

Métriques et cibles

La transparence en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES) est essentielle dans la transition vers une économie climatiquement neutre. La Banque communique des informations, y compris les mesures et les objectifs, sur les émissions de GES liées aux portefeuilles ne relevant pas de la politique monétaire, comme expliqué ci-dessus.

Depuis 2023, la Banque publie chaque année (sur la base des chiffres de l'exercice précédent), un [rapport annuel climatique](#) pour les portefeuilles ne relevant pas de la politique monétaire. Cette publication assure une transparence en matière de données climatiques et permet d'informer le public sur le rôle des risques liés au climat dans la gestion des portefeuilles de la Banque. Parmi les chapitres abordés dans ce rapport, celui sur les indicateurs clés et les objectifs de la Banque permet d'évaluer concrètement l'impact de ses investissements sur le climat et montre l'état d'avancement vers un objectif à long terme de zéro émission nette de GES (d'ici 2050 au plus tard) du portefeuille consolidé. La Banque s'engage également à fixer et à publier progressivement des objectifs intermédiaires liés au climat pour les portefeuilles individuels sélectionnés et leurs indices de référence.

Le rapport annuel climatique est établi en suivant les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), une organisation internationale créée par le Conseil de stabilité financière (Financial Stability Board). L'ensemble des banques centrales de l'Eurosystème publient les données climatiques de leurs investissements de manière uniforme en suivant ces recommandations. La Banque a également intégré le Réseau pour le verdissement du système financier (Network for Greening the Financial System, NGFS).

Les émissions de gaz à effets de serre financées indirectement par les investissements de la Banque complètent les informations relatives aux émissions découlant de ses activités propres.



Le rapport climatique de la Banque nationale

La Banque publie des informations relatives au changement climatique concernant quatre aspects des portefeuilles qu'elle gère elle-même. La portée de ce rapport se limite aux portefeuilles d'investissement qui ne relèvent pas de la politique monétaire. La Banque fournit des informations sur les éléments suivants :

1. **La gouvernance** : la gouvernance de l'organisation portant sur les risques et les opportunités liés au climat.
2. **La stratégie** : les influences actuelles et potentielles des risques et des opportunités liés au climat sur les activités, sur la stratégie et sur la planification financière de l'organisation.
3. **La gestion des risques** : les processus suivis par l'organisation pour déterminer les risques liés au climat, pour les évaluer et les gérer.
4. **Indicateurs et objectifs** : les indicateurs et les objectifs qui sont utilisés pour évaluer et gérer les risques et les opportunités liés au climat.

Les indicateurs publiés dans ce cadre comprennent les émissions que la Banque a financées en qualité de propriétaire d'actifs. Ces émissions constituent une composante spécifique des émissions dites de scope 3 de la Banque. Elles complètent donc les informations relatives aux émissions découlant des activités propres de la Banque.



2.1.6 Marchés publics plus durables et commerce équitable

Stratégie

La Banque s'engage dans la réduction de son empreinte environnementale en intégrant le développement durable dans ses achats dans le cadre des marchés publics. Cela va bien au-delà du changement climatique. En pratique, cela signifie la prise en compte des éléments suivants :

- Présence ou absence de substances toxiques
- Qualité de l'air
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants
- Qualité de l'eau et sa consommation
- Consommation d'énergie et de matériaux
- Qualité des sols
- Nuisances (odeurs, lumière, bruit)
- Biodiversité
- Utilisation de l'espace et mobilité

Le service demandeur est responsable en dernier ressort des exigences techniques, des critères de sélection et d'attribution, ainsi que du cahier des charges complet, conformément aux dispositions légales en matière de marchés publics et aux règles internes de la Banque.

La Banque vise également à accroître la part des produits labellisés « commerce équitable » dans l'assortiment total des produits consommés en interne. Par commerce équitable, nous entendons des prix minimums garantis et justes, ainsi que des critères relatifs aux méthodes agricoles écologiques et aux conditions de travail.

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

Marchés publics durables

Pour rendre les marchés publics plus durables, la Banque suit les meilleures pratiques et

recommandations de la BCE, en se concentrant sur les produits qui présentent le plus grand potentiel en termes d'avantages et d'impact environnementaux. Il peut s'agir par exemple de matériel de bureau, de matériel informatique, de services de nettoyage, de restauration, de rénovation de bâtiments ou de moyens de transport. Lors de l'achat de travaux ou de fournitures présentant des caractéristiques environnementales spécifiques, la Banque peut, si les conditions légales sont respectées, demander, ou dans certains cas exiger, que les fournisseurs disposent d'un label de durabilité.

Dans la mesure du possible, la Banque préfère intégrer des clauses d'exclusion technique dans les cahiers des charges spécifiques plutôt que d'attribuer des points qualitatifs pour la durabilité.

L'objectif est de renforcer les exigences au fil du temps, en tenant compte des évolutions législatives et technologiques. Les collaborateurs du service des achats et les collègues associés aux appels d'offres sont invités à suivre une formation sur la politique d'achats durable.

S'agissant de la dimension plus large de la durabilité, la Banque vise à réserver, dans la mesure du possible, des marchés publics à des entreprises de travail adapté et à des entrepreneurs qui favorisent l'intégration sociale et professionnelle de personnes défavorisées ou en situation de handicap.

Commerce équitable

Toutes les boissons chaudes que les collaborateurs peuvent se procurer dans les distributeurs automatiques (café, thé et lait chocolaté) sont des boissons issues du commerce équitable. Les boissons issues du commerce équitable sont de plus en plus utilisées lors des événements organisés dans les locaux de la Banque.

Le restaurant d'entreprise utilise autant que possible des produits locaux, biologiques et issus du commerce équitable. Il mise également sur les fruits et les légumes de saison et propose un large éventail de plats végétariens.

L'appel d'offres public pour la restauration comprend une spécification relative au commerce équitable.



Métriques et cibles

Marchés publics durables

- D'ici 2025, au moins 75 % des acheteurs et des experts en marchés publics du service des achats doivent avoir suivi une formation sur la durabilité au cours des trois dernières années.
- D'ici 2025, au moins 75 % des appels d'offres devront être traités par un responsable technique ayant suivi une formation sur la durabilité au cours des trois dernières années.
- Chaque année, la proportion (en euros) des marchés publics attribués qui sont potentiellement durables et qui contiennent effectivement des éléments de durabilité est évaluée. L'objectif est que cette proportion affiche une tendance positive au fil des années.

Commerce équitable

- Depuis 2022, les efforts de la Banque ont été récompensés par un prix Fairtrade@Work.
- Depuis quelques années, le restaurant d'entreprise de la Banque détient le label « Good Food » (deux fourchettes sur trois), une reconnaissance obtenue pour l'utilisation de produits locaux, biologiques et issus du commerce équitable, l'offre de fruits et de légumes de saison et de plats végétariens.



2.1.7 Résilience du système financier et stabilité des prix

Le changement climatique et la transition vers une économie neutre en carbone affectent certaines des missions fondamentales de la Banque, telles que le maintien de la stabilité des prix en tant que banque centrale et la garantie de la stabilité financière en tant qu'autorité de surveillance. Pour s'acquitter efficacement de ces tâches, il est essentiel d'identifier, de comprendre et de gérer l'impact et les risques pour le système financier et l'économie au sens large. Au travers de la contribution à la connaissance et des données que la Banque fournit dans ce cadre, elle peut aussi avoir une incidence sociale positive sur le changement climatique.

Gouvernance

Un Climate Hub transversal a été créé en interne en 2021, dans le but de promouvoir la coopération et l'échange d'informations entre les divisions sur le changement climatique et le financement durable.

Ce pôle, composé d'experts de différentes divisions, se réunit tous les trimestres. Il analyse les évolutions et communique des informations pertinentes au management senior de la Banque et au grand public.

Stratégie

Bien que la gravité et la période du réchauffement climatique ne soient pas claires, nous en remarquons déjà les effets. Nous faisons de plus en plus souvent face à des périodes de sécheresse, à des précipitations intenses et à des inondations. La mesure dans laquelle nous serons confrontés à ces conséquences à l'avenir dépend des actions que nous entreprenons aujourd'hui pour lutter contre le changement climatique.

Si les mesures que nous adoptons sont insuffisantes et trop lentes et si la transition n'est pas assez rapide, nous serons davantage confrontés aux effets du changement climatique, tels que les risques physiques.

Si la transition vers une société plus durable s'effectue trop brutalement, elle peut également engendrer des

peres importantes, en raison de changements structurels abrupts dans l'économie. C'est ce qu'on appelle le risque de transition. Plus nous attendons pour agir, plus ces actions devront être vigoureuses pour atteindre les objectifs fixés, et donc plus le risque de transition sera élevé.

Étant donné que les établissements financiers sont associés à des acteurs économiques tels que les entreprises et les ménages, ils seront exposés à davantage de risques, en cas de survenance de risques climatiques. Cela peut entraîner différents types de risques, notamment des risques de crédit, de marché et de réputation pour les établissements financiers.

Le risque de transition associé aux expositions immobilières est considéré comme le principal risque lié au climat pour les banques belges. Cette situation est imputable aux fortes émissions du parc immobilier et à l'exposition importante des banques à l'immobilier.

Le risque climatique peut influencer l'inflation, au travers à la fois de l'incidence climatique physique et du risque de transition. Dans le contexte de la stabilité des prix, le terme « risque de transition » fait référence au fait que les entreprises et les actifs qui produisent des gaz à effet de serre pourraient perdre de la valeur si les politiques climatiques deviennent plus strictes. C'est certainement le cas dans l'Union européenne, qui vise la neutralité climatique d'ici 2050 et qui a adopté une législation complète à cette fin. En qualité de banque centrale, il est important pour la Banque d'étudier l'impact des risques climatiques dans le cadre de ses principales missions.

Dans le contexte de son plan d'action sur le changement climatique de juillet 2021, la BCE a décidé d'intégrer le changement climatique dans plusieurs de ses activités clés, dont la politique monétaire. S'il est admis que le risque climatique doit être pris au sérieux, l'incertitude demeure quant aux outils spécifiques que

la banque centrale doit déployer. Il n'apparaît pas encore clairement non plus de quelle manière elle doit procéder, pour compléter ainsi les instruments en matière de politique climatique de la politique fiscale et environnementale, comme une taxe sur le carbone.

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

L'efficacité énergétique a été identifiée comme un risque majeur tant pour la valeur des biens immobiliers que pour la garantie des prêts hypothécaires. Elle peut également affecter la capacité de remboursement des personnes ayant contracté des emprunts hypothécaires. À la fin de 2020, la Banque a donc publié une circulaire enjoignant aux établissements financiers de demander des informations sur le PEB des expositions immobilières et d'en tenir compte dans leur gestion des risques. Depuis 2021, les établissements financiers doivent également communiquer ces informations à la Banque pour les nouveaux prêts hypothécaires résidentiels.

En 2022, la Banque a informé les établissements moins importants (*Less Significant Institutions*, ou LSI) que les attentes en matière de gestion des risques climatiques et environnementaux définies par la BCE pour les établissements importants (*Significant Institutions*) leur étaient également applicables. Ces attentes sont ensuite adaptées à la nature, à la taille et à la complexité de leurs activités. Une auto-évaluation a montré qu'il subsistait encore des lacunes importantes. En 2023, la Banque a demandé une nouvelle auto-évaluation. À partir de 2024, l'évaluation de la gestion des risques climatiques et environnementaux sera incluse dans le processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques (*Supervisory Review and Evaluation Process – SREP*) des LSI.

Au niveau européen et international, les autorités de surveillance prennent différentes initiatives en vue d'intégrer les risques climatiques et environnementaux dans les obligations de reporting (pilier 3), dans l'évaluation des risques propres à l'entreprise (pilier 2) et dans les exigences minimales de fonds propres (pilier 1). La Banque y a activement contribué.

Les travaux de recherche de la Banque sur le climat peuvent globalement être répartis en deux catégories. S'agissant du risque climatique physique, la Banque est occupée à modéliser les effets à long



terme du changement climatique et à effectuer des recherches empiriques ciblant les entreprises belges pour étudier les risques climatiques physiques dus aux inondations. En ce qui concerne le risque de transition, les travaux de la Banque se situent à l'intersection de la recherche et de la politique: il est essentiel de comprendre le développement de la politique climatique à la fois dans l'UE et en dehors de celle-ci, pour fournir une évaluation d'expert précise de la direction dans laquelle la politique climatique va évoluer. Plusieurs projets de recherche sont en cours pour mieux comprendre l'impact du risque de transition sur l'économie belge. L'on utilise dans ce cadre des données au niveau des entreprises individuelles.

Le tableau de bord sur le climat est un outil essentiel pour procéder à l'analyse et au suivi des incidences et des risques liés au climat dans le secteur financier.

Il fournit en outre des informations précieuses au grand public sur les effets du changement climatique et de la transition vers des émissions nettes nulles tant sur l'économie que sur le système financier.

La Banque a également contribué à la poursuite du développement d'indicateurs climatiques expérimentaux pour le secteur financier. Ces indicateurs sont publiés par la BCE et fournissent des informations sur les risques climatiques auxquels sont confrontés les établissements financiers, au travers des titres et des crédits des entreprises qu'ils détiennent. Ces indicateurs marquent le début d'un plan d'action en vue de la mise à disposition de données financières harmonisées relatives au climat. Les indicateurs seront affinés et élargis dans les années à venir en coopération avec les banques centrales nationales et la BCE.

Métriques et cibles

La Banque n'a pas d'objectifs quantitatifs dans ce domaine, mais vise à fournir des résultats qualitatifs sous la forme d'un tableau de bord sur le climat. Il s'agit d'un ensemble d'informations et d'indicateurs liés au changement climatique et à la finance durable que la Banque met régulièrement à jour – la version la plus récente date de juillet 2023. Le tableau de bord est rédigé dans un langage accessible et s'appuie en partie sur des sources propres.

Les quatre messages clés du tableau de bord sur le climat sont les suivants:

- Les émissions mondiales de gaz à effet de serre continuent d'augmenter et il est peu probable que nous puissions limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C.
- La fixation d'un prix du carbone est indispensable pour modifier les prix relatifs.
- Les coûts macroéconomiques de la transition vers la neutralité climatique sont gérables.
- L'inefficacité énergétique de l'immobilier est la principale source de risque de transition pour le secteur financier belge.



2.2 Utilisation des ressources et économie circulaire



2.2.1 Utilisation des ressources

Billets

Plus de 95 % des émissions de CO₂ résultant de l'achat de matériaux par la Banque découlent de sa mission au sein de l'Eurosystème, à savoir l'émission de billets de banque en euros (cf. également ci-dessus). Pour calculer l'empreinte carbone de la Banque, seules les quantités de papier coton et d'encre sont prises en compte. D'autres matériaux utilisés en plus petites quantités, tels que les feuilles et les fils, ne sont pas repris.

La BCE et l'Eurosystème s'efforcent de réduire l'impact écologique de l'émission des billets, notamment en rendant les matériaux utilisés plus durables. En 2022, environ 85 % des fibres de coton utilisées pour produire le papier des billets de banque en euros provenaient de sources écologiquement et socialement responsables. La BCE est déterminée à porter

à 100 %¹ la part de coton durable dans le papier des billets de banque en euros d'ici la fin de 2023. Les encres à base d'eau ou d'huile et les encres à base de solvants sont évitées autant que possible.

Fournitures et mobilier de bureau

La Banque s'efforce de réduire de manière significative ses stocks de fournitures de bureau et prend en compte la durabilité lors de l'achat de nouvelles fournitures de bureau (cf. la section 2.1.6 - Politique d'achats durable).

La quantité de papier d'impression achetée a été considérablement réduite grâce à la diminution du nombre d'imprimantes, à la mise en place de *print corners* centraux, à l'organisation de campagnes de

¹ Voir la déclaration environnementale 2023 de la BCE, consultable [ici](#), et le rapport intitulé *Environmental Footprint study of euro banknotes as a payment instrument*, publié le 11 décembre 2023, consultable [ici](#).

sensibilisation et à l'investissement dans la numérisation. À cette fin, un projet transversal « paperless » a été mis en place, dans le but de faire drastiquement baisser la consommation de papier.

2.2.2 Économie circulaire

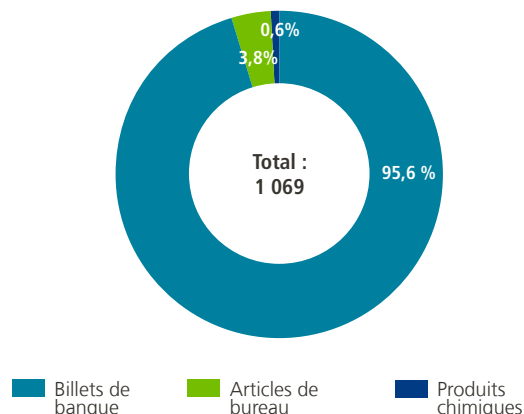
Stratégie

La Banque s'efforce de contribuer autant que possible à l'économie circulaire. Cette préoccupation est particulièrement perceptible dans sa politique immobilière, dans le réaménagement des espaces de travail et dans l'utilisation circulaire du matériel usagé.

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

Pour les travaux de rénovation, la Banque se concentre sur une approche « *futureproof* », tant pour la construction que pour la démolition. L'on recourt autant que possible à des systèmes mobiles pour les sols, les murs et les plafonds qui peuvent être réutilisés ultérieurement. Des techniques sont également appliquées qui permettent une flexibilité dans l'utilisation et l'occupation des espaces, ainsi que dans l'emploi des matériaux. Durant la réalisation des travaux, des efforts sont également consentis pour minimiser la production de déchets. Par exemple, 700 tonnes de cloisons récupérées ont été utilisées sur le site du nouveau Cash center.

Émissions de CO₂ du matériel acheté en 2022
(tonnes de CO₂, par source d'émission)



Lors du renouvellement du matériel de bureau, la plupart des meubles amortis retrouvent une seconde vie grâce à la collaboration avec des organisations à but non lucratif.

Le matériel informatique mis au rebut connaît également une seconde vie : il est vendu aux membres du personnel, réutilisé par la société de leasing ou vendu par l'intermédiaire d'un « courtier ». Certains articles sont donnés à des organisations à but non lucratif œuvrant à l'inclusion numérique.

Les excédents du restaurant d'entreprise sont offerts à une organisation caritative.



Un soutien financier à des projets sociétaux de valeur

Par son action de mécénat, la Banque soutient un certain nombre de projets concrets autour du développement durable et de l'économie circulaire. Au nombre des programmes soutenus figurent :

VELO combine la prestation de services dans le domaine de la mobilité durable et de la réutilisation des pièces de vélo avec l'activation des personnes qui ont des difficultés à accéder au marché du travail régulier. La Banque a soutenu une formation de réparateur de vélo qui offre à une dizaine de personnes par an une meilleure perspective d'intégration durable sur le marché du travail.



retrival

Retrival combine la déconstruction sélective et l'utilisation circulaire de matériaux de construction avec la formation et l'activation durable de personnes peu qualifiées. La Banque a soutenu la normalisation et la certification de la formation de personne chargée du traitement circulaire des déchets, ce qui devrait faciliter la valorisation de ces compétences dans l'ensemble du secteur et contribue ainsi à rendre l'économie plus durable.



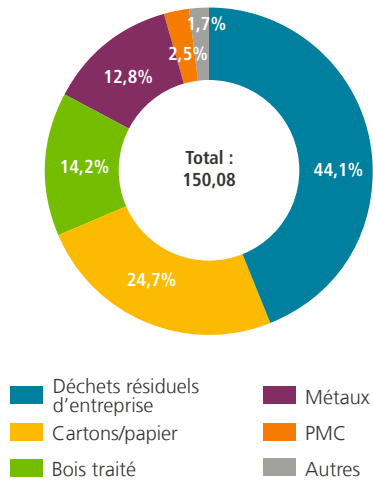
GOODS TO GIVE

Goods to Give collecte des produits non alimentaires invendus auprès des entreprises et les distribue à des personnes précarisées. Cette approche circulaire permet d'éviter le gaspillage et contribue à lutter contre la pauvreté.

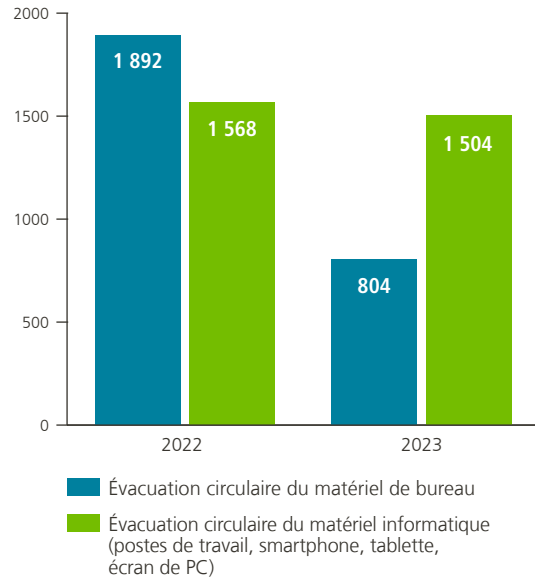
Métriques et cibles

Production de déchets en 2022

(tonnes)



Réutilisation circulaire du matériel informatique et de bureau



2.3 Autres thèmes

L'incidence de la Banque sur d'autres thèmes parmi les informations environnementales, ainsi que les risques et opportunités qui y sont liés, sont considérés comme n'étant pas importants. Le thème « ressources aquatiques et marines » (norme d'information *ESRS E3*) n'est pas pertinent pour la Banque. Cela inclut la « pollution » (*ESRS E2*), depuis la fermeture de l'imprimerie.

Le thème « biodiversité et écosystèmes » (*ESRS E4*) présente une certaine importance, mais n'est pas encore suffisamment développé pour faire l'objet d'un rapport détaillé.

La Banque continuera d'examiner ces thèmes dans les années à venir sous l'angle de la double importance. Au fur et à mesure de leur développement et de la disponibilité de données supplémentaires, les rapports aborderont ces thèmes plus en détail.



12 300 m²

de ceinture «verte» de gazon et d'arbres



117 arbres

de cinq espèces indigènes différentes seront plantés



130 m

de haies et 370 mètres de plantations défensives



5 926 m²

de lierre sur le mur et les talus



15 764 m³

d'eau des fossés traitée de manière écologique

La Banque s'engage à accroître la biodiversité autour de ses bâtiments

Des possibilités de renforcer la biodiversité aux alentours de la Banque se présenteront à partir de 2025 (le nouveau cash center à Zellik) ou de 2030 (le siège central rénové à Bruxelles).

À Zellik, des plantations vertes sont prévues autour du cash center. Concrètement, il s'agit d'une ceinture «verte» de gazon et d'arbres (12 300 m²), qui s'harmonise avec les plantations vertes des rues environnantes. 117 arbres de cinq espèces indigènes différentes seront plantés, 130 mètres de haies et 370 mètres de plantations défensives. Du lierre est également prévu (1 566 m² sur le mur et 4360 m² sur les talus) autour du bâtiment. L'eau des fossés (15 764 m³) sera traitée de manière écologique avec des plantations de roseaux sur des palettes flottantes, au lieu d'une station de pompage ou de traitement. En outre, des tapis de plantes aquatiques avec des fleurs de différentes couleurs seront aménagés dans l'unique but d'attirer les insectes afin d'accroître la biodiversité autour du site.

Le verdissement du nouveau siège central sera clairement perceptible par rapport au bâtiment actuel. L'intérieur du bloc de bâtiments sera ouvert autant que possible et on y trouvera un arboretum, des toits verts intensifs et extensifs, ainsi qu'un jardin en terrasse, une grande attention étant portée au renforcement de la biodiversité.



Informations sociales

3.1 Effectifs de l'entreprise

Le thème « Effectifs de l'entreprise » (norme d'information *ESRS S1*) est « important » pour la Banque en raison de l'influence qu'il exerce sur ses collaborateurs. Son incidence est particulièrement significative sur les plans des conditions de travail, de l'égalité de traitement, de l'égalité des chances et du bien-être du personnel sur le lieu de travail. Parallèlement, la politique de ressources humaines de la Banque dans ces domaines lui permet également de maîtriser les risques et de saisir les opportunités, ce qui peut encore renforcer son influence.

Stratégie globale de ressources humaines

La stratégie de ressources humaines de la Banque doit lui permettre d'être un employeur attractif pour ses collaborateurs actuels et futurs. Elle doit soutenir la vision stratégique de la Banque de différentes manières :

- en attirant les talents nécessaires ;
- en développant les compétences des collaborateurs au cours de leur carrière ;

- en veillant à ce que la rémunération des collaborateurs soit à la hauteur de leurs performances ;
- en garantissant que les collaborateurs sont traités avec respect.

Travailler pour la Banque, c'est travailler dans l'intérêt général. Cet argument, conjugué à une stratégie élaborée en matière de durabilité, constitue un atout de choix pour attirer de nouveaux collègues.

Au sein du département RH, les différents projets stratégiques se concentrent principalement sur les thèmes suivants :

- promouvoir la mobilité interne en investissant dans la gestion des talents et des carrières, dans la formation et dans le développement de tous les membres du personnel ;
- soutenir les performances des collaborateurs et, par là même, l'organisation dans son ensemble ;
- développer le leadership afin de donner aux managers les compétences requises pour diriger efficacement une équipe ;



- veiller à ce que chaque équipe comprenne les valeurs de la Banque et les mette en pratique;
- maintenir l'attractivité de la Banque en tant qu'employeur, en renforçant son image de marque (« *employer branding* »);
- accompagner les grands projets de changement au sein de la Banque;
- veiller à ce que les collaborateurs se sentent bien, s'impliquent et se sachent en sécurité afin que chacun puisse contribuer activement aux missions et à la vie de la Banque.

3.1.1 Conditions de travail

Stratégie

La Banque a besoin de professionnels hautement qualifiés et parfois spécialisés pour accomplir ses missions, et ces profils sont souvent très recherchés dans le secteur. Il existe un risque que la Banque rencontre des difficultés à pourvoir rapidement ses postes vacants et/ou à retenir ses travailleurs actuels. Le départ de collaborateurs, à la suite d'une démission ou d'un départ à la retraite, comporte également des risques, tels que la perte d'expérience et de savoir-faire.

Afin de devenir un employeur plus attractif, la Banque s'est fixé l'objectif stratégique d'offrir de bonnes conditions de travail à son personnel. Elle est en

outre convaincue que cela contribue à optimiser ses performances.

Cependant, de bonnes conditions de travail ne sont pas suffisantes pour rester attractif et faire la différence. La politique de ressources humaines doit non seulement rester en phase avec l'évolution de la société, mais aussi répondre aux besoins, identifier les opportunités à saisir et permettre de gérer les risques. Il est dès lors essentiel de moderniser les conditions de travail en temps opportun.

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

Dans ce contexte, les conditions de travail qui caractérisent le mieux la Banque sont les suivantes :

a. Sécurité d'emploi

Au sein de la commission paritaire des institutions publiques de crédit, dont la Banque fait partie, une CCT sectorielle mettant l'accent sur le maintien de la sécurité d'emploi a été conclue. Cela signifie que la Banque s'engage dans la formation de son personnel et s'efforce de permettre la mobilité interne lorsque certaines fonctions viennent à disparaître.

Les collaborateurs de la Banque ont ainsi accès à de nombreuses possibilités de formation continue pour

développer les compétences nécessaires à l'exercice de nouvelles fonctions. En 2023, un gestionnaire des talents et des carrières a été désigné au sein de l'équipe RH, qui apportera à terme un soutien plus proactif à ces aspects.

b. Horaires de travail flexibles

La plupart des membres du personnel travaillent selon un régime horaire variable avec des plages flexibles étendues. Ils ont ainsi la possibilité de choisir quand ils commencent et terminent leur journée de travail, dans certaines limites appelées « plages flexibles ».

Des dispositions spécifiques s'appliquent, par exemple, aux prestations assurées pendant des heures inhabituelles et aux heures supplémentaires, la flexibilité occupant une place centrale.

En outre, le cadre de travail hybride (cf. « Un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée » ci-après) offre également beaucoup de souplesse.

c. Rémunération

La Banque veille à ce que tous ses travailleurs reçoivent un salaire décent et conforme aux pratiques du marché, selon des indices de référence applicables, et offre des avantages sociaux attractifs. Elle participe régulièrement à des enquêtes salariales externes afin de procéder éventuellement à des ajustements.

d. Dialogue social et liberté d'association

La Banque s'efforce d'entretenir un dialogue constructif avec les organisations de travailleurs au sein du Conseil d'entreprise, du Comité pour la prévention et la protection au travail et des réunions de contact organisées régulièrement avec les syndicats. Durant ces moments de concertation, la Banque répond en détail aux questions des représentants du personnel et fournit des explications sur les projets ou les dossiers concernés.

La Banque respecte ainsi la réglementation et soutient le fonctionnement de la représentation du personnel en mettant à sa disposition les moyens opérationnels nécessaires, tels que des installations (locaux et salles de réunion) et un canal d'information sur l'intranet. En outre, les

membres du personnel bénéficient d'une dispense de service pour les activités syndicales à l'intérieur ou à l'extérieur de la Banque.

Outre les moments de dialogue formel, de nombreuses interactions informelles ont également lieu avec la représentation du personnel.

Il y a plusieurs années, la Banque a mis en place un réseau d'ambassadeurs de la diversité, composé de membres du personnel qui traitent les questions de diversité et d'inclusion. Chaque collaborateur peut se proposer pour en faire partie, l'objectif étant de parvenir à une composition représentative du personnel de la Banque. Les activités du Diversity & Inclusion Council sont coordonnées par la Diversity Manager de la Banque. Ses membres s'entretiennent aussi régulièrement avec le gouverneur et avec les managers seniors.

e. Négociations collectives, y compris le taux de couverture des travailleurs par des CCT

La Banque s'efforce toujours de parvenir de manière constructive à des accords conjoints avec la représentation du personnel, même dans les domaines où cela n'est pas strictement obligatoire. Dans les dossiers ou négociations importants, des groupes de travail paritaires spéciaux sont créés pour conclure des conventions collectives de travail. Au sein de la Banque, de nombreuses CCT portant sur des groupes cibles spécifiques ou sur l'ensemble du personnel ont été signées avec les représentants des travailleurs.

La Banque est par ailleurs un membre actif de la commission paritaire des institutions publiques de crédit, au sein laquelle une CCT sectorielle est négociée tous les deux ans.



f. Protection sociale

Tous les salariés de la Banque sont couverts par une protection sociale contre les pertes de revenus dues à des événements majeurs de la vie, tels que la maladie, le chômage à partir du moment où le travailleur commence à travailler pour l'entreprise, les accidents du travail et les handicaps acquis, le congé parental et le départ à la retraite.

g. Un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Les travailleurs qui le souhaitent ont la possibilité de travailler à temps partiel, d'interrompre leur carrière ou de recourir à des formules souples de travail. Ces dernières années, la flexibilité a été élargie pour les fonctions tant juniors que seniors, afin de tenir compte des évolutions sociétales, ce qui profite à l'ensemble des collaborateurs.

Les membres du personnel peuvent télétravailler lorsque leur fonction le permet. La règle veut que, sur une base trimestrielle, ils accomplissent 50 % de leur temps de travail en présentiel dans les locaux de la Banque à Bruxelles. Le télétravail depuis l'étranger est également autorisé de façon limitée. Les collaborateurs conservent la possibilité de travailler dans les bâtiments la Banque plus de 50 % du temps, par exemple si leur bureau à domicile n'offre pas un environnement idéal.

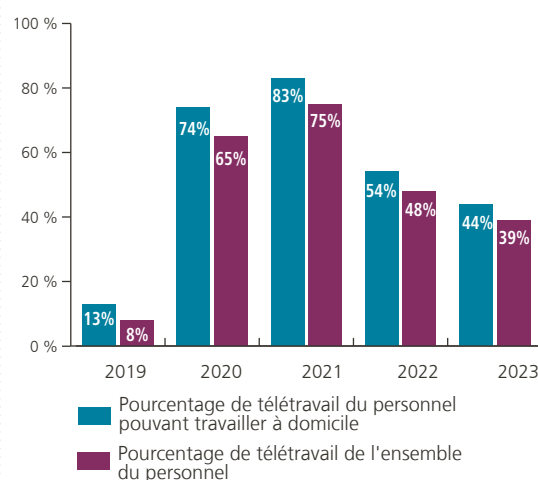
Afin d'assurer le déroulement efficace et durable du travail hybride, les supérieurs hiérarchiques sont invités à prendre des dispositions spécifiques pour leur équipe en concertation avec leurs collaborateurs,

ce qui implique aussi des efforts de sensibilisation. Des thèmes tels que la déconnexion, la cohésion sociale et la formation des nouveaux collègues font l'objet d'une attention particulière.

Les enquêtes (anonymes) auprès du personnel constituent un outil important pour évaluer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et déceler les problèmes éventuels. Ainsi, par exemple, la difficulté de déconnexion après la journée de travail est apparue comme l'un des points à améliorer en 2023.

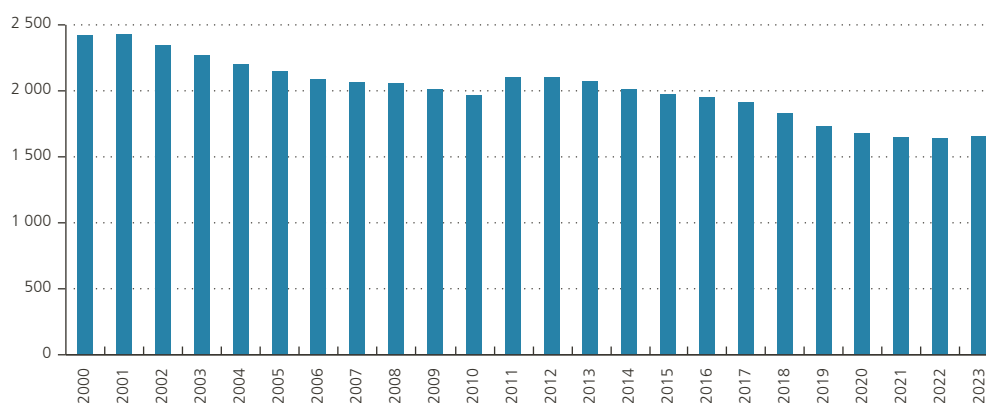
Métriques et cibles

Télétravail



Évolution de l'effectif du personnel de la Banque

(nombre d'ETP par an)





Un employeur attractif

La meilleure preuve des efforts déployés par la Banque pour être un employeur attractif réside dans sa capacité de pourvoir ses postes vacants en période de forte tension sur le marché du travail. Les résultats de l'étude annuelle Randstad Employer Brand le confirment. Après s'être classée sixième et seizième les années précédentes, la Banque est arrivée à la cinquième place de la dernière édition sur les 182 entreprises de plus de 1 000 travailleurs retenues en Belgique. La Banque a obtenu d'excellents résultats en particulier dans les domaines de la rémunération, de la sécurité de l'emploi et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.



3.1.2 Égalité de traitement et égalité des chances pour tous

Stratégie

La société est en constante évolution. Pour suivre le mouvement, la Banque a besoin de tous les talents. L'acceptation des différences et l'égalité des chances permettent d'instaurer une culture d'entreprise ouverte et inclusive. Une culture de l'inclusion permet à chacun, quelle que soit sa situation personnelle, de contribuer aux objectifs de la Banque. Les travailleurs d'horizons différents apportent de nouvelles perspectives et renforcent l'intelligence collective et la capacité d'innovation.

Un grand nombre de collègues vont prendre leur retraite dans les prochaines années. Attirer de nouveaux talents est l'une des missions de la Banque. C'est une occasion d'accueillir de nouveaux visages et d'accroître la diversité. Des actions ciblées sont nécessaires pour promouvoir une meilleure représentation des femmes et une plus grande diversité de manière générale à tous les niveaux. Ce n'est que de cette manière que nous pourrions éliminer les préjugés

sociaux qui peuvent influencer les processus de recrutement et de promotion.

Compte tenu de la mission et de la responsabilité sociétale de la Banque, son personnel doit être le reflet de la société. L'absence d'une politique élaborée en matière de diversité et d'inclusion risquerait de compromettre sa crédibilité et sa réputation.

La réputation de la Banque pourrait aussi être entachée par le manque d'intervenantes et d'orateurs issus de minorités lors des événements qu'elle organise.

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

a. Égalité des genre et égalité de rémunération à travail équivalent

Le système de rémunération actuel est principalement fondé sur l'ancienneté et ne permet pas de différenciation salariale en fonction du genre. La Banque suit de près les statistiques relatives aux promotions, afin d'identifier les éventuelles différences dans la progression de carrière.



Les rémunérations variables sont limitées, mais les évaluations et les primes accordées dans ce cadre font chaque année l'objet d'une analyse statistique afin de garantir l'égalité des genres.

Enfin, la Banque s'efforce de reconnaître les femmes talentueuses et ambitieuses et les encourage à se porter candidates aux postes vacants en interne.

b. Formation et développement des compétences

La Banque encourage les nouveaux engagés, de même que les collègues expérimentés, à s'investir dans le recyclage et la formation continue. Dans ce cadre, elle propose des formations internes et externes et octroie des congés éducatifs. La Banque souscrit à l'objectif de cinq jours de formation par an et par travailleur défini dans la législation relative au travail faisable et maniable.

Afin de réagir de manière adéquate aux nouvelles évolutions pertinentes pour la Banque, l'offre de formations a été élargie ces dernières années. À titre d'exemples, on peut citer les formations sur les thèmes de l'agilité numérique et de l'innovation. Les méthodes d'apprentissage ont aussi été largement renouvelées avec l'ajout de modules d'apprentissage en ligne et de formules d'apprentissage mixte («blended learning»). Ces dernières combinent les cours classiques, l'autoapprentissage, l'intervision et l'apprentissage en ligne. Les «sandwich causeries» traditionnelles,

qui permettent de toucher un large public, ont fait peau neuve et sont désormais retransmises en direct. Enfin, des «digicoaches» contribuent activement à mettre en place diverses initiatives pour améliorer les compétences numériques des collaborateurs.

La Banque voit le développement des compétences comme un processus inclusif qui traverse les générations et dont la portée englobe tant la fonction actuelle que celles à venir. La coopération et l'échange vont dans les deux sens. Ainsi, les travailleurs plus âgés guident les plus jeunes, mais une relation de mentorat inversé peut aussi s'installer, par exemple dans le domaine de la numérisation.

c. Emploi et inclusion des personnes atteintes d'un handicap

Les personnes atteintes d'un handicap disposent des mêmes chances de trouver un emploi et de faire carrière au sein de la Banque. Cette politique d'inclusion ne concerne pas seulement les nouveaux engagés : les travailleurs actuels peuvent aussi être confrontés au handicap au cours de leur carrière, puisque plus de 80 % des handicaps surviennent au cours de la vie.

La Banque entreprend des démarches actives pour supprimer les barrières matérielles et psychologiques au niveau des processus RH, comme à celui du soutien apporté par les services de prévention, de l'aménagement des bâtiments ou du support informatique.

Pour réaliser leurs ambitions, il est également essentiel que les collègues porteurs d'un handicap aient accès à toutes les informations utiles et bénéficient du soutien de toutes les personnes qu'ils rencontrent au cours de leur carrière.

Des informations sur les aménagements offerts par la Banque et sur les personnes que les collègues porteurs d'un handicap peuvent contacter ont été rassemblées sur une page intranet dédiée. Ces derniers peuvent si nécessaire se faire accompagner par un coach. Les collègues et les managers dont un membre de l'équipe est atteint d'un handicap peuvent également bénéficier d'un soutien ad hoc.

Un groupe de travail interne composé d'ambassadeurs de la diversité, d'experts du SIPP (Service interne pour la prévention et la protection au travail) et des RH se consacre à la sensibilisation et à la formation. En 2023, plusieurs ateliers d'initiation et de simulation ont été organisés en collaboration avec l'ASBL DiversiCom, afin de permettre aux collaborateurs de se mettre dans la peau d'un collègue atteint d'un handicap. Un atelier de sensibilisation et d'information sur l'autisme a également eu lieu. En outre, certains collègues présentant diverses formes (moins visibles) de neurodiversité ont partagé leurs expériences et expliqué comment leurs caractéristiques uniques peuvent donner lieu à des malentendus.

d. Diversité

La Banque considère la diversité comme un enrichissement. C'est pourquoi «ouverts d'esprit» et «avec respect» sont deux des valeurs fondamentales de la Banque.

La politique de la Banque en matière de diversité et d'inclusion implique des efforts constants de sensibilisation et de transformation de la culture d'entreprise.

Sensibilisation :

- Réseau d'ambassadeurs de la diversité : les ambassadeurs suivent des formations pour comprendre les enjeux de la diversité dans l'entreprise et organisent diverses activités.
- Sensibilisation du management : chaque collaborateur doit se sentir comme un membre à part entière de son équipe. Cela nécessite l'engagement de tous les chefs d'équipe, à tous les niveaux. Un module sur la diversité et l'inclusion disponible dans les formations proposées aux managers les aide à cet égard.

- Adhésion à Women in Finance Belgium : la Banque est membre de cette association qui regroupe toutes les grandes institutions financières et promeut l'égalité des chances pour tous dans le secteur financier.
- Initiatives visant la communauté LGBTQIA+ : les ambassadeurs de la diversité ont également pris des initiatives en faveur de la communauté LGBTQIA+ afin d'encourager le respect et la tolérance quelles que soient l'orientation sexuelle et l'identité de genre.
- Lancement du Multicultural Bankers Network : la Banque a participé au lancement de ce réseau qui a pour but d'améliorer la visibilité des profils multiculturels dans le secteur financier belge et de favoriser une plus grande inclusion culturelle en son sein.

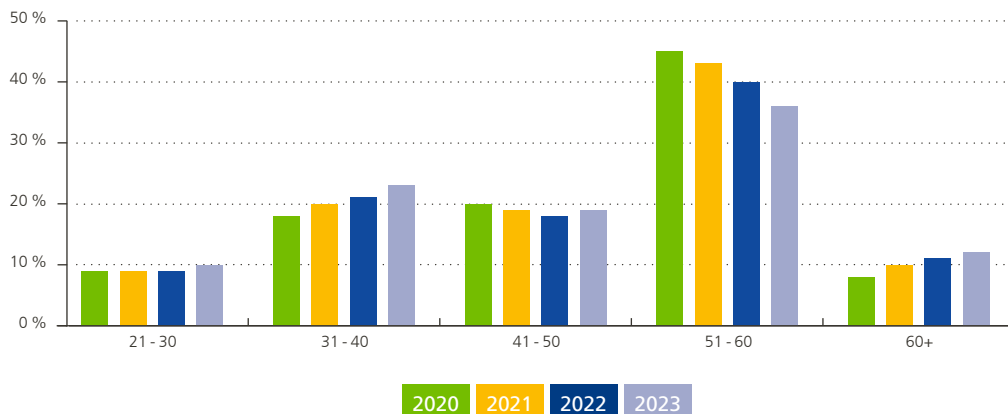
Culture d'entreprise :

- Dans le cadre de la révision du profil de compétences et de la rédaction des nouvelles descriptions de fonction, une attention particulière a été accordée à la neutralité de genre.
- À l'instar d'autres banques centrales et autorités de surveillance de l'Eurosystème, la Banque a signé la charte «Inclusive Panels» en 2021, par laquelle elle s'engage en faveur de l'équité, de la diversité et de l'inclusion. Conformément à celle-ci, la Banque continue d'œuvrer à une meilleure mixité de genre parmi les intervenants lors des événements qu'elle organise, tels que les conférences et les colloques.
- La Banque identifie les collègues pouvant servir d'exemples en interne et leur donne de la visibilité.

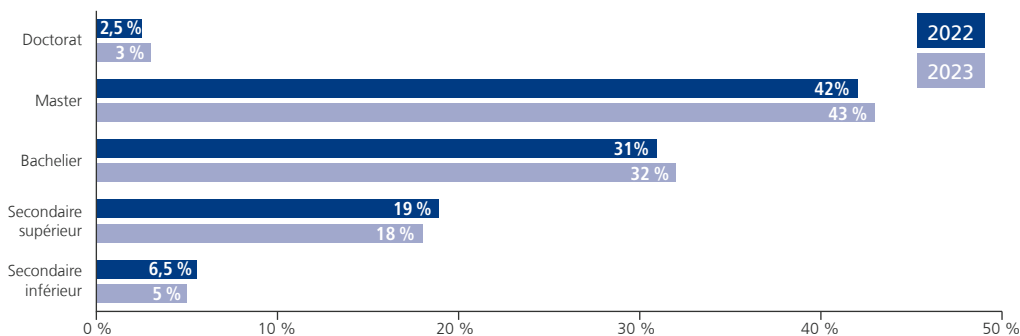


Métriques et cibles

Répartition du personnel par tranche d'âge



Niveau d'éducation du personnel



La Banque suit de près les deux objectifs quantitatifs qu'elle s'est fixés pour accroître la représentation des femmes à tous les niveaux de l'organisation, à savoir :

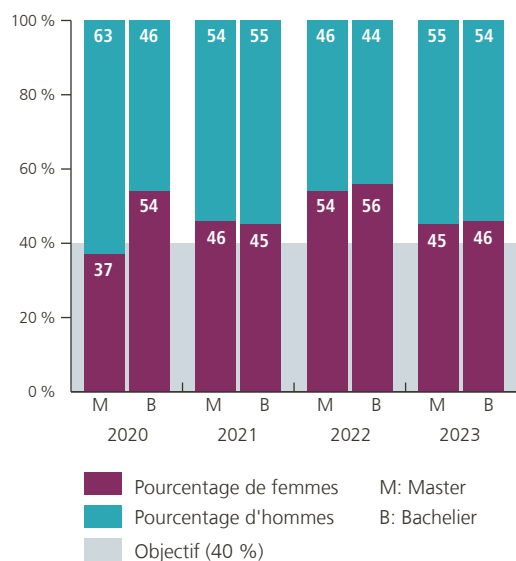
- 40 % de femmes parmi les nouveaux engagés ; et
- 40 % de femmes dans les promotions au niveau du management.

Pour la troisième année consécutive, l'objectif de mixité de genre dans les recrutements a été atteint tant au niveau des bacheliers qu'à

celui des masters, avec 46 et 45 % de femmes, respectivement.

Depuis 2019 la Banque met en œuvre des politiques de diversité visant entre autres à augmenter la représentation des femmes au niveau du management. Pour pouvoir afficher une réelle progression à l'horizon 2025, un objectif de 40 % de femmes dans les nouvelles promotions avait été fixé. Après 5 ans, même si la représentation des femmes au niveau hiérarchique le plus élevé s'améliore, nous devons faire le constat

Diversité de genre dans les recrutements, par diplôme



que, d'année en année, nous ne réalisons pas nos objectifs et ce en dépit des moyens que nous nous sommes donnés pour les atteindre. Malgré un vivier de talents féminins important, en moyenne lorsqu'une fonction d'expert senior ou de management s'ouvre, la part des femmes dans les candidats n'est que de 30 %, ce qui est insuffisant lorsqu'on s'est fixé un objectif de 40 % de femmes dans les promotions.

Il nous faudra donc travailler encore plus à lever les barrières qui retiennent les femmes dans leur carrière et notamment sur le changement de culture, l'ouverture à différents styles de management et la révision des compétences que nous valorisons.

3.1.3 Bien-être au travail

Stratégie

Selon la définition commune de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (« loi sur le bien-être »), la Banque, en tant qu'employeur, poursuit trois objectifs en matière de bien-être au travail :

- maintenir un degré élevé de bien-être physique, mental et social pour tous les collaborateurs ;
- prévenir les risques sur le lieu de travail et protéger les travailleurs contre toute forme de préjudice ;
- veiller à ce que les salariés exercent des tâches qui correspondent à leurs capacités physiologiques et psychologiques.

Pour atteindre ces objectifs, le Service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPP), en collaboration avec le département des Ressources humaines, adopte une approche diversifiée ciblant tant les collaborateurs individuels que l'organisation dans son ensemble.

Le département des Ressources humaines accorde une importance particulière à la sécurité psychologique. En effet, la possibilité pour les travailleurs de partager leurs idées, de poser des questions, d'exprimer leurs doutes et de signaler des erreurs sans être jugés est cruciale pour l'efficacité du travail d'équipe. Ce principe repose sur une étude de la scientifique américaine Amy Edmondson. Encourager la sécurité psychologique favorise non seulement la résolution de problèmes complexes, mais aussi la créativité et l'innovation. En outre, la sécurité psychologique contribue



à un environnement de travail agréable, ce qui est essentiel pour créer une atmosphère positive où la coopération se nourrit de respect et de confiance.

Cette sécurité crée un climat propice aux débats ouverts conduisant à l'émergence de nouvelles idées et joue un rôle primordial dans la capacité du personnel d'initier des changements. Ces deux aspects sont fondamentaux pour permettre à la Banque d'être pertinente et de jouer un rôle de premier plan dans la société.

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

a. Santé des collaborateurs et mesures contre la violence et l'intimidation au travail

Le Service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPP) se concentre sur les thèmes de la sécurité et de la santé au travail, de la charge psychosociale, de la violence, du harcèlement moral ou sexuel, de l'ergonomie, de l'hygiène du travail, de l'embellissement des lieux de travail et de l'influence de l'environnement sur les conditions de travail, en s'appuyant sur un système dynamique de maîtrise des risques¹. Pour ce faire, le service dispose,

¹ Le système dynamique de maîtrise des risques a pour objectif de permettre la planification de la prévention et la mise en œuvre de la politique relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.

entre autres, d'un conseiller en prévention-médecin du travail, de deux conseillers en prévention sécurité du travail et de deux conseillères en prévention aspects psychosociaux. Les membres du personnel peuvent se tourner vers ces dernières pour se confier en toute confidentialité sur des problèmes internes auxquels ils sont confrontés au travail.

Les conseillers en prévention détectent les dangers et les risques au travail et contrôlent le respect des exigences et des prescriptions légales de sécurité, par exemple en effectuant des vérifications périodiques ou des visites des espaces de travail. Après analyse et évaluation, des mesures préventives sont prises pour éliminer ou limiter les risques et pour éviter ou réduire les dommages. Une attention particulière est également accordée à la communication des informations de sécurité aux collaborateurs d'entreprises extérieures.

Le SIPP gère des risques et des défis spécifiques, notamment :

- la résurgence ou l'émergence d'épidémies ou de pandémies, et la préparation en vue de prendre des mesures préventives spéciales ;
- l'adaptation du poste de travail à chaque salarié, tant sur le lieu de travail que dans le cadre du télétravail ;
- la réintégration des salariés en incapacité de travail ;
- la prévention des risques psychosociaux, notamment de l'épuisement professionnel et de la dépression.



Au-delà des obligations légales, telles que les premiers secours, la prévention des accidents du travail, la surveillance de la santé, l'ergonomie, etc., la Banque propose à ses collaborateurs des vaccinations, des visites médicales auprès d'un prestataire externe et la possibilité de donner leur sang dans ses locaux.

En outre, le médecin du travail de la Banque invite à intervalles réguliers les collaborateurs à un examen de prévention.

b. Sécurité psychologique des collaborateurs

Pour améliorer la sécurité psychologique, la Banque organise des ateliers sur la manière dont les équipes peuvent créer un environnement de travail sûr et solidaire, améliorant ainsi la collaboration. Les formations de base sur la sécurité psychologique qui sont régulièrement dispensées aux managers contribuent également à cette initiative.

Plusieurs démarches se concentrent spécifiquement sur la promotion d'une culture d'entreprise ouverte au changement. Des ateliers sont organisés et un centre de compétences transversal a été mis en place pour assurer la réussite des changements initiés dans les projets.

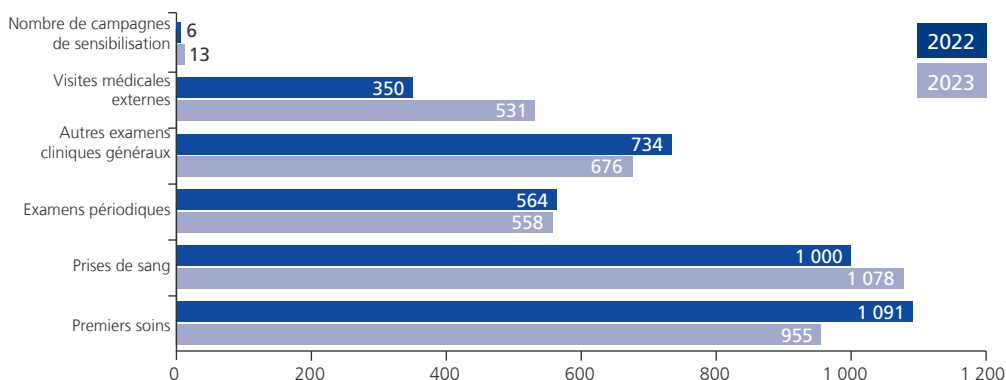
Des enquêtes (anonymes) sont menées pour mesurer le sentiment de sécurité psychologique du personnel et des mesures préventives sont adoptées.

Les enquêtes annuelles auprès du personnel peuvent porter spécifiquement sur la sécurité psychologique ou plus largement sur le bien-être et l'engagement. Les supérieurs hiérarchiques reçoivent ensuite des outils pour discuter des résultats avec leur équipe et les collaborateurs peuvent formuler des propositions ou prendre des initiatives. Les résultats de l'enquête menée en 2023 ont été excellents, dans la lignée de l'année précédente.



Métriques et cibles

a. SIPP



b. RH

- Éléments clés de l'enquête sur le bien-être au travail de 2023 :
 - Taux de participation de **62 %**
 - Un score moyen élevé (**78,2 %** de réponses positives)
- Ateliers sur le bien-être au travail en 2023 et participation :
 - Accroître la sécurité psychologique au sein d'une équipe : **450 participants**
 - Donner ou recevoir du feedback : **350 participants**

Employeur Pionnier

En novembre 2023, la Banque s'est vu décerner le titre d'employeur pionnier pour un an.

La certification «Employeur Pionnier» est une initiative conjointe de l'Antwerp Management School, de Jobat et de De Lijn. Les entreprises candidates accomplissent un parcours d'un an sur l'un des trois thèmes proposés. La Banque a choisi celui du travail hybride centré sur les personnes. Dans ce cadre, l'attention s'est portée sur des aspects tels que le feedback, la sécurité psychologique, l'engagement et le bien-être.



3.1.4 Autres droits liés au travail

Les autres droits liés au travail couverts par la norme d'information *ESRS S1 «Effectifs de l'entreprise»* ne sont «pas importants» pour la Banque. Il s'agit notamment du travail des enfants, du travail forcé et du logement adéquat.

La protection de la vie privée, en particulier le traitement des données, est toutefois pertinente et est abordée dans la partie IV «Gouvernance d'entreprise», sous le point «Conduite des affaires». Cela s'applique également aux règles que nous imposons à nos fournisseurs et à leurs sous-traitants dans le cadre des marchés publics.

3.2 Société

Cette section aborde plusieurs éléments importants qui relèvent, respectivement, des thèmes «Travailleurs de la chaîne de valeur» et «Consommateurs et utilisateurs finals», soit des normes d'information *ESRS S2* et *ESRS S4*, de la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive – CSRD). En raison de la spécificité de la Banque, nous avons regroupé ces éléments sous la thématique «Société».

Ce choix s'explique par le fait que la Banque, en sa qualité de banque centrale de la Belgique, placée au cœur de l'Eurosystème, et d'autorité de surveillance

prudentielle du secteur financier, exerce des activités stratégiques qui englobent ses quatre missions, lesquelles sont également les principales raisons de son existence.

La stabilité des prix offre aux citoyens et aux entreprises la meilleure assurance possible pour planifier leur avenir. La stabilité financière et la solidité des établissements financiers sont des conditions nécessaires au maintien du bien-être. Pour qu'une économie fonctionne correctement, les paiements doivent s'effectuer sans heurts et en toute confiance. Les données et les analyses sont indispensables pour étudier

les problèmes, formuler des recommandations en connaissance de cause et mener de bonnes politiques. Ces missions fondamentales visent à maintenir la prospérité, à assurer la sécurité et à créer de la confiance.

Outre ces quatre missions, la Banque remplit d'autres fonctions au service de la société. Elle joue le rôle de caissier l'État fédéral, constitue la pierre angulaire du secteur financier (système de règlement de titres NBB-SSS et services TARGET), facilite l'échange des pièces et des billets et gère la Centrale des crédits aux particuliers et la Centrale des bilans.

L'incidence positive que la Banque exerce sur la société au travers de ces missions trouve son origine dans des biens publics qui sont difficiles à appréhender par des notions économiques telles que les chaînes de valeur et de production¹. Dans ce contexte, la Banque interagit avec des groupes de parties prenantes diversifiés. Selon la mission exercée, elle s'intéresse aux aspects macroéconomiques ou microéconomiques et cible tantôt les entreprises, tantôt les ménages. Il convient de préciser que la Banque n'a ni consommateurs, ni utilisateurs finals à proprement parler.

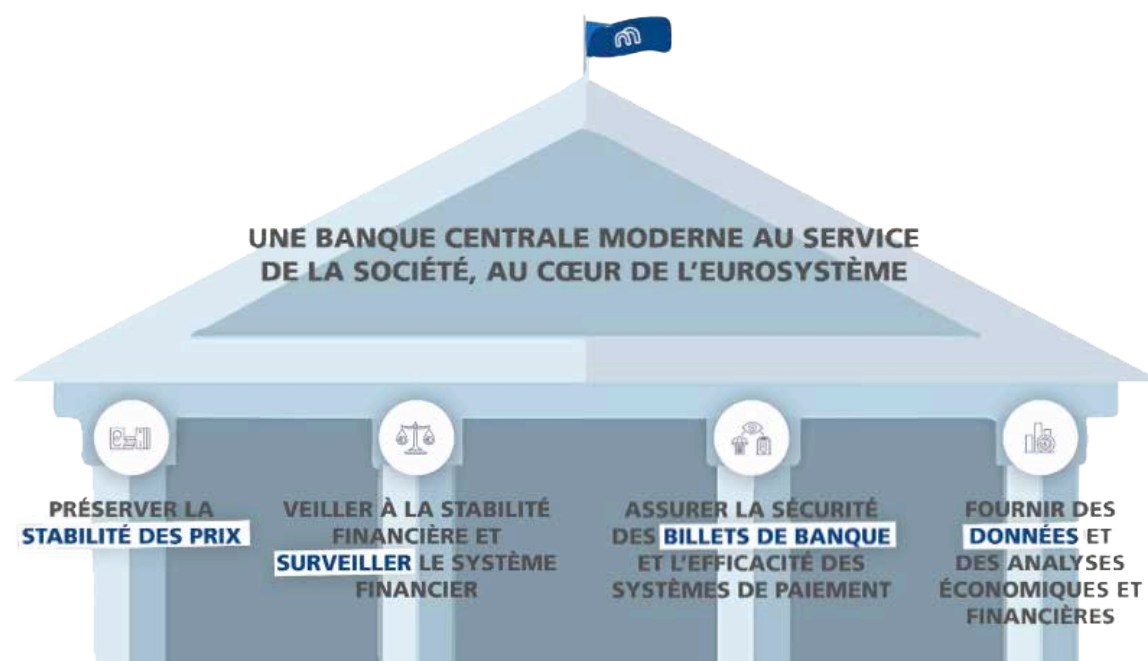
En accomplissant ses missions correctement et efficacement et en gérant les risques et les opportunités comme il se doit, la Banque peut maximiser la portée de son action².

La politique prudentielle menée par la Banque vise à assurer la stabilité financière. Elle est susceptible d'engendrer des retombées négatives, bien qu'indirectes, pour les consommateurs. Ainsi, la politique macroprudentielle vise par exemple à gérer les vulnérabilités provenant du marché des prêts hypothécaires. Le cadre imposé peut avoir des conséquences pour les « primo-acquéreurs » (par exemple les jeunes ménages) puisqu'il réduit le ratio loan-to-value (LTV) des crédits au logement.

Toutefois, le cadre a été conçu de manière à prévoir des garanties suffisantes pour assurer l'accès au marché du logement des jeunes ménages, par exemple. En outre, la part des prêts accordés aux jeunes emprunteurs – qui est un indicateur de l'incidence potentielle – fait l'objet d'un suivi.

À la lumière des arguments ci-dessus, le présent reporting en matière de durabilité aborde plus en profondeur trois aspects de l'influence positive exercée par la Banque sur la société dans l'exercice de ses missions de base et un aspect de son incidence en tant qu'entreprise.

- 1 La production et la distribution des billets de banque diffèrent sur ce point en ce qu'elles présentent une dimension physique comportant une incidence, des risques et des opportunités pour l'environnement et pour la société.
- 2 Des informations sont fournies séparément sur chacune des missions de base dans le chapitre 1 du rapport d'entreprise.



3.2.1 Sensibilisation du grand public aux missions de base de la Banque

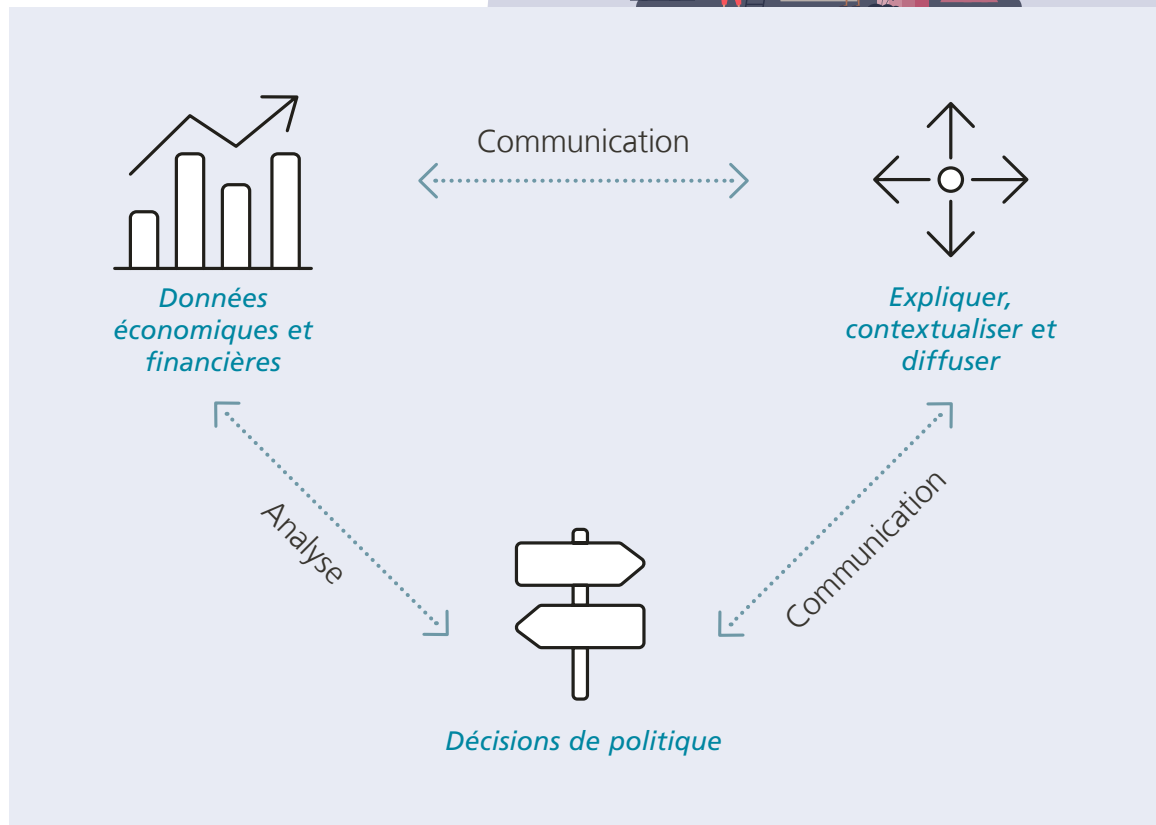
Stratégie

Dans le cadre de ses missions fondamentales, la Banque collecte et analyse des données économiques et financières, mène des études et formule des avis. L'explication de ses missions de base, la clarification et la mise en contexte des décisions et des avis, ainsi que la diffusion des données, constituent une stratégie en soi. L'outreach, qui consiste en une communication efficace et claire envers le public le plus large possible, en fait partie.

Cette stratégie est la résultante d'une évolution sociétale en ce que la Banque ne peut plus agir sans fournir d'explication ou de justification. Au-delà des risques de réputation, il en va de sa crédibilité et de sa pertinence sociétale.

Par ailleurs, la Banque ne remplira jamais mieux ses missions que dans une société bien informée et consciente du contexte dans lequel elle opère. Il peut s'agir de comprendre les causes et les conséquences d'une inflation élevée, l'incidence du congé parental sur le salaire et sur les opportunités de carrière, l'importance de l'évaluation de l'honorabilité professionnelle et de la compétence des administrateurs des banques ou encore de reconnaître les faux billets en euros. En ce sens, l'outreach constitue une opportunité de renforcer son influence.

À cela s'ajoute que la Banque occupe une position d'observateur privilégié et indépendant et qu'elle dispose d'une grande expertise, qui peut s'avérer précieuse pour le gouvernement et la collectivité. Ses analyses, ses statistiques et ses recherches lui permettent d'enrichir le débat public.





Gestion des incidences, des risques et des opportunités

La Banque déploie différents canaux de communication dans le but d'atteindre un public aussi large que possible. Ces dernières années, elle s'est positionnée sur les médias sociaux, a créé un blog qui se veut accessible et a investi dans la production de vidéos et de webinaires de haute qualité. Ce faisant, la Banque répond à la demande (d'une partie) du public qui ne s'informe plus par des canaux plus traditionnels tels que le site internet, les séminaires classiques ou les interviews. Une approche pédagogique permet d'adapter le contenu – principalement technique – à chaque public et d'avoir ainsi un retentissement auprès de lui. L'amélioration de l'accessibilité linguistique et de la lisibilité des publications joue également un rôle important à cet égard.

Pour demeurer pertinent et avoir un impact durable, il est essentiel de rester en phase avec le tissu socio-économique. La Banque doit se tenir au fait de ce qui se passe et, inversement, le monde extérieur doit pouvoir découvrir ce qu'elle représente pour lui. Une équipe du service Communication assure donc la liaison avec le monde universitaire, le secteur financier et les entreprises dans toute la Belgique, et organise une foule d'événements.

La diffusion et le transfert des connaissances se font à tous les niveaux et s'appuient sur la diversité des profils dont dispose la Banque. Les directeurs présentent le rapport financier annuel de la Banque, donnent des conférences ou vont à la rencontre d'étudiants. Les experts publient des articles de blog dans leur domaine ou se rendent dans des universités

et des écoles (supérieures) en tant qu'orateurs invités. Les collaborateurs des services prudentiels donnent des présentations à l'intention d'établissements financiers, d'étudiants, de l'Union professionnelle du crédit, etc. Chaque année, la Banque organise un séminaire pour les professeurs d'économie de l'enseignement secondaire.

Le Musée de la Banque s'adresse aux jeunes et aux moins jeunes. Le visiteur peut y découvrir l'histoire, le rôle et les fonctions de la monnaie à l'aide d'un audioguide et/ou d'un livret d'accueil et peut tester ses connaissances grâce à des vidéos, des supports multimédias et des jeux. L'accès au Musée est gratuit et un guide professionnel accompagne les groupes. Pendant les vacances scolaires, le Musée accorde une attention particulière aux familles avec enfants.

La Banque met ses statistiques et ses archives à la disposition des chercheurs externes. Ces dernières contiennent des informations sur l'histoire monétaire de la Belgique et constituent un terrain de recherche très prisé des étudiants et des universitaires, belges comme étrangers. Une partie des archives a été numérisée.

Métriques et cibles

Quantifier l'incidence de la Banque au travers de ses initiatives d'outreach est un exercice difficile. Le nombre d'articles de blog, de participants à des webinaires ou de citations peut certes donner une idée, mais ne constitue pas une fin en soi et est largement influencé par des facteurs externes. C'est pourquoi la Banque préfère mettre l'accent sur la qualité et sur la diversité des efforts d'outreach.

Un coup de pouce financier à des projets sociétaux de valeur

Par son action de mécénat, la Banque soutient un certain nombre de projets concrets autour de la diversité et de l'inclusion, en ciblant particulièrement les jeunes talents. Dans la mesure du possible, elle tâche d'impliquer son personnel dans les activités des projets qu'elle appuie. L'idée sous-jacente est que donner un peu de son temps peut apporter un soutien supplémentaire à l'organisation qui en bénéficie et constituer une expérience enrichissante pour les personnes concernées. Au nombre des programmes soutenus figurent :

TEACHforBELGIUM

Teach for Belgium est une organisation qui entend réduire les inégalités scolaires. À cette fin, elle forme des personnes engagées à devenir des enseignants inspirants qui rejoindront des écoles comptant un grand nombre d'élèves socioéconomiquement défavorisés.



DiversiCom facilite l'emploi des personnes en situation de handicap en fonction de leurs compétences.



Merhaba donne aux personnes LGBTQIA+ issues de l'immigration des moyens de réussite et contribue à la construction d'une société inclusive et solidaire.



Boost soutient des jeunes talents issus de milieux socioéconomiques fragilisés. L'accompagnement proactif qui leur est offert permet à ces jeunes de bénéficier de meilleures chances sur les plans de la formation et du développement personnel ainsi que sur le marché du travail.





Interface3 organise des formations professionnelles destinées à offrir à des demandeuses d'emploi de meilleures chances sur le marché du travail, en particulier dans le secteur informatique. La Banque a jeté son dévolu sur le parcours d'orientation intensif préalable qui aide les femmes à opérer un choix entre les formations spécifiques en informatique.



#Shedidit est une structure qui stimule l'esprit d'entreprise chez des femmes issues de milieux culturels divers. La Banque a soutenu le programme de formation « SheMeansBusiness », grâce auquel cette organisation aide des femmes à développer individuellement leurs idées et à en concrétiser tous les aspects.



DUO for a JOB met en contact des jeunes demandeurs d'emploi issus de l'immigration avec des personnes de plus de 50 ans qui se portent volontaires pour partager leur expérience professionnelle afin d'accompagner ces jeunes sur le marché du travail.





Une collection d'art qui s'expose à la Banque et ailleurs

La Banque apporte son soutien à la sphère artistique belge en constituant une collection d'art contemporain qu'elle complète avec des œuvres de plasticiens belges prometteurs. La collection – qui compte à ce jour plus de **2 000 pièces** – est exposée dans l'environnement de travail des collaborateurs. Les œuvres d'art ont pour vocation de stimuler le dialogue et d'ouvrir des portes sur de nouvelles perspectives et de nouveaux points de vue. La politique artistique de la Banque ne se limite pas à l'acquisition d'œuvres; elle a également pour ambition d'en faire profiter le public.

3.2.2 Des paiements en espèces sûrs, durables et efficaces

Stratégie

Comme les autres membres de l'Eurosystème, la Banque nationale assure l'émission de billets en euros. Celle-ci est calquée sur la demande des établissements financiers, qui constituent le lien entre les retraits et les dépôts du public.

La Banque contrôle par ailleurs la qualité et l'authenticité des billets. Une attention particulière est apportée à la préservation des espèces en tant que moyen de paiement facilement disponible, efficace, socialement inclusif et accepté.

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

Comment la Banque garantit-elle la qualité et l'authenticité des billets en euros en circulation? L'authenticité et l'intégrité de chaque billet sont vérifiées en moyenne une fois par an. Des machines très perfectionnées détectent les contrefaçons et détruisent les billets souillés. Seuls les billets de bonne qualité sont remis en circulation, les exemplaires détruits étant remplacés par des nouveaux.

Outre les billets faux et souillés, ces machines permettent également de retirer du circuit les billets contrefaits et maculés d'encre de sécurité. La Banque collabore étroitement avec la police fédérale dans la lutte contre le faux-monnayage.

Elle organise par ailleurs des formations gratuites pour les professionnels amenés à manipuler des espèces afin de leur permettre de reconnaître les caractéristiques d'authenticité des billets en euros.

Le nombre d'agences bancaires et de guichets automatiques diminue en raison de la numérisation et de la popularité des modes de paiement électronique. La Banque surveille l'incidence de cette réalité sur la disponibilité et sur l'accessibilité des espèces et adopte une position neutre vis-à-vis de l'évolution de l'utilisation des moyens de paiement. Elle veille à ce que chacun puisse continuer d'utiliser le moyen de



paiement de son choix, en particulier les personnes qui n'ont pas ou peu accès aux services bancaires numériques. La Banque a mis au point un modèle d'évaluation de l'accessibilité et de la capacité du réseau de distributeurs automatiques de billets, qui a servi de base à l'accord signé en mars 2023 entre le gouvernement et le secteur bancaire sur l'accès aux distributeurs de billets. Elle est chargée de mesurer chaque année l'accessibilité et la capacité des distributeurs automatiques de billets.

Pour minimiser les coûts (sociétaux) du numéraire, la Banque vise à rationaliser la circulation des billets et a investi dans un Cash Center hautement automatisé à Zellik. Le nouveau Cash Center, qui sera mis en service en 2024, permettra une automatisation plus poussée du traitement des espèces. Le processus se déroule dans des conditions de sécurité optimales, dans le respect des recommandations internationales.

La sécurité des transports de fonds et des distributeurs automatiques de billets occupe une place prépondérante dans la concertation avec le secteur. La Banque contribue à la certification des valises intelligentes et des trieuses de billets et effectue également des contrôles sur place pour s'assurer que ces dernières sont conformes aux réglementations en vigueur.

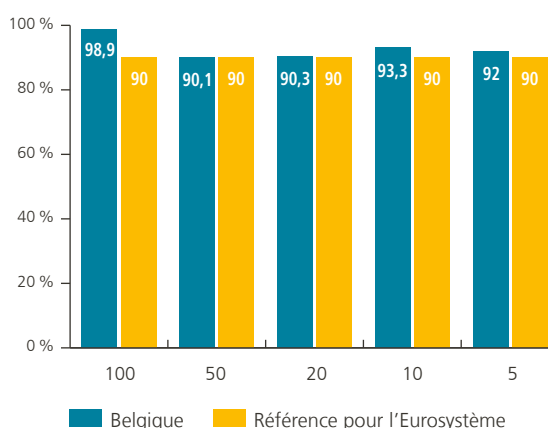
Quel que soit le type de paiement (liquide, sans contact ou à l'aide d'une application de paiement), la Banque tient lieu d'intermédiaire. Elle gère les systèmes de règlement et de paiement et supervise les paiements, en veillant à ce que l'argent et les titres circulent de manière sûre et efficace entre le vendeur et l'acheteur, tant en Belgique qu'au niveau international.

Métriques et cibles

Des comparaisons avec les autres pays de l'Eurosystème montrent que, toutes coupures confondues, la qualité des billets en Belgique est chaque année très bonne. L'objectif est de faire en sorte que cela demeure ainsi.

Qualité des billets en euros en circulation

(pourcentage de billets conformes en circulation par coupure, 2022, source : BCE)

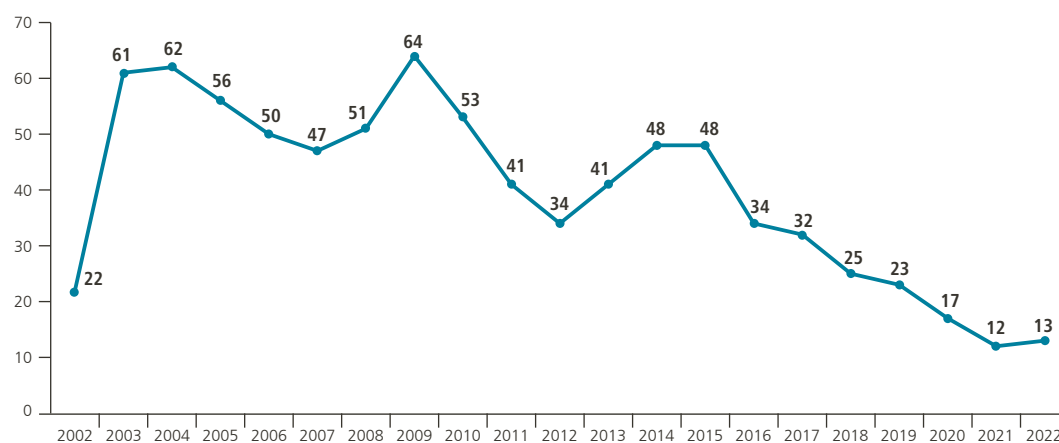


Au niveau de la zone euro, le nombre de contrefaçons par million de billets authentiques en circulation est très faible.

En Belgique, 11.056 billets faux ont été retirés de la circulation en 2023. Ce volume correspond à celui de 2022, mais il est inférieur à ceux enregistrés les années précédentes.

Nombre de contrefaçons par million de billets authentiques en circulation (zone euro)

(source : BCE)



3.2.3 Attentes prudentielles en matière de politique de diversité

Gouvernance

La Banque, en collaboration avec la BCE et d'autres autorités de surveillance nationales, assure la surveillance des établissements financiers dans le cadre du mécanisme de surveillance unique (mieux connu sous son appellation anglaise Single Supervisory Mechanism ou SSM). La BCE est l'autorité compétente pour les établissements de crédit importants, tandis que la Banque l'est pour les établissements de crédit de moindre importance et pour les sociétés de bourse.

La promotion de la diversité dans les organes de décision, notamment en matière de genre, est inscrite dans les règlements européens et dans les lois de surveillance transposant les directives européennes. L'Autorité bancaire européenne (ABE) a clarifié les attentes au niveau européen dans ses orientations sur la gouvernance interne et l'évaluation de l'aptitude des membres de ces organes. À l'échelon belge, la Banque a communiqué ses attentes prudentielles à l'occasion de la révision de ses manuels relatifs à la gouvernance et à l'honorabilité professionnelle.

Stratégie

Au niveau prudentiel, la diversité est considérée comme un critère dans la composition des organes de décision. Elle englobe des caractéristiques telles que le genre, mais aussi l'âge, l'éducation, l'expérience professionnelle et l'origine géographique.

Pour la BCE, la promotion de la diversité constitue une priorité au sein du mécanisme de surveillance unique.

La diversité des organes de décision garantit une plus grande pluralité de points de vue, d'opinions, d'expériences, de valeurs et de parcours. Cette hétérogénéité est profitable à la prise de décisions stratégiques et à la gestion des risques.

La diversité est un outil puissant dans la gestion des risques. Elle permet d'éviter une certaine forme de conformisme de groupe, favorise l'indépendance des vues et crée un climat dans lequel les décisions peuvent être remises en question. Elle améliore également le suivi des risques et la résilience des établissements financiers.

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

Des exigences légales et réglementaires ont été instaurées pour gérer les risques liés au manque de diversité et pour encourager les établissements financiers à adopter une culture de la diversité.

La diversité doit constituer un critère à observer pour les établissements de crédit et les sociétés de bourse dans la composition de leurs organes de décision. Ils sont tenus :

- d'élaborer une politique visant à promouvoir la diversité au sein de l'organe légal d'administration, notamment en ce qui concerne l'âge, le genre, l'éducation, l'expérience professionnelle et, pour les établissements opérant à l'échelle internationale, l'origine géographique.
- de fixer un objectif pour la représentation du genre sous-représenté au sein de cet organe, associé à des politiques qui permettront de l'atteindre.
- de définir une politique de rémunération neutre sur le plan du genre.



Des règles spécifiques s'appliquent aux sociétés cotées, notamment l'objectif minimum d'un tiers du genre sous-représenté au sein de l'organe légal d'administration. Ces règles sont assorties de sanctions en cas de non-respect de l'objectif et d'une obligation de publication dans le rapport annuel.



Métriques et cibles

La Banque participe aux analyses comparatives périodiques de l'ABE sur les pratiques en matière de diversité et sur l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes. La [dernière analyse en date](#) (basée sur des données de 2021) a montré que les progrès enregistrés sur ce plan ces dernières années étaient insuffisants :

20,02 % des établissements financiers belges retenus dans l'échantillon **ne disposaient pas d'une politique de diversité** en 2021. Ce résultat est légèrement plus élevé qu'au niveau européen.

En moyenne, **17,59 %** des **administrateurs exécutifs** des établissements belges étaient des **femmes** (ce qui est inférieur à la moyenne européenne). Pour les administrateurs non exécutifs, ce pourcentage était de 32,91 % (légèrement mieux que la moyenne européenne).

Abstraction faite de la rétribution du CEO et en se basant sur la rémunération médiane, les **administrateurs exécutifs masculins gagnent en moyenne 7,07 % de plus** que leurs homologues féminins. Les administrateurs non exécutifs masculins gagnent quant à eux en moyenne 4,30 % de plus. Si ce résultat est un peu meilleur qu'au niveau européen, il ne répond pas à l'objectif de neutralité fixé par la loi.

La Banque a recommandé aux établissements financiers d'intensifier leurs efforts et de prêter une attention particulière à la mixité de genre dans les conseils d'administration à court et à moyen termes.

3.2.4 Un investissement socialement responsable

Depuis 2004, la Banque investit une part de ses réserves propres dans des obligations d'entreprise, dans le cadre d'une stratégie de diversification. De telles obligations offrent davantage de possibilités d'appliquer des critères d'investissements durables et responsables que les obligations d'émetteurs souverains, qui représentent traditionnellement une très grande part des bilans de la plupart des banques centrales. Par conséquent, la Banque a commencé à exclure les émetteurs d'obligations qui ne prennent

pas en considération l'incidence non financière de leurs activités. Quelques années plus tard, elle a commencé à limiter ses investissements aux obligations d'entreprise dont les performances mesurées à l'aune de critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) sont suffisamment élevées dans leur secteur. S'appuyant sur cette approche, la Banque a augmenté, en 2019, la part des obligations d'entreprise de ce portefeuille afin d'en renforcer le caractère durable.

Par ses investissements propres, la Banque s'expose à des risques liés à des aspects sociétaux,

tels qu'engendrés par la corruption, les violations du droit du travail ou la production d'armes controversées. Elle intègre en conséquence certains filtres dans ses décisions d'investissement, comme l'exclusion des émetteurs et contreparties ne respectant pas les droits de l'homme. Cette démarche se base sur des normes internationalement reconnues, comme les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, la Déclaration de l'OIT relative

aux principes et droits fondamentaux au travail et les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.

La Banque investit également dans des actifs thématiques (approximativement 12,3 % de son portefeuille consolidé à fin 2023), notamment des obligations sociales visant à financer des projets à des fins sociétales.

3.3 Autres sujets

S'agissant des informations sociales et sociétales, le thème « communautés touchées » (norme d'information *ESRS S3*) est jugé, à ce stade, non pertinent ou accessoire pour la Banque. Les thèmes « Travailleurs de la chaîne de valeur » (*ESRS S2*) et « Consommateurs et utilisateurs finals » (*ESRS S4*) présentent un certain degré de pertinence, mais doivent être considérés au regard de la spécificité de la Banque. Les aspects pertinents en l'espèce sont abordés dans la section 3.2 « Société », sans pour autant prétendre à l'exhaustivité.

Informations en matière de gouvernance

4.1 Conduite des affaires

La conduite des affaires (norme d'information *ESRS G1*) est essentielle pour la Banque en sa qualité d'entreprise en raison des risques (juridiques) de non-conformité qui peuvent l'exposer à des sanctions, à des pertes financières et à des atteintes à sa réputation. Il s'agit notamment des risques liés à la déontologie, au blanchiment d'argent, au financement du terrorisme, au traitement des données et aux marchés publics. Une gestion efficace de ces risques permet à la Banque d'éviter une incidence négative voire d'exercer une influence positive.

Dans l'accomplissement de ses missions fondamentales, la Banque apporte également une contribution positive importante à la bonne gouvernance dans la société au sens large, notamment en tant qu'autorité de surveillance prudentielle.

Gouvernance

Comme le décrit le chapitre 3 (Comptes annuels et rapports relatifs à l'exercice), la Banque dispose d'une

structure de gouvernance spécifique régie par sa loi organique et par ses statuts, de même que par des règlements européens. Sur le plan de la surveillance de la conduite des affaires, cette structure est au moins aussi stricte que le code belge de gouvernance d'entreprise. L'organisation, l'administration et le contrôle de cette surveillance sont expliqués en détail dans la [charte de gouvernance d'entreprise](#) de la Banque.

La conduite des affaires fait partie des risques non financiers. Le Comité de direction est responsable de l'établissement et de l'adéquation de la politique et de la structure de contrôle interne concernant ces risques, dans le cadre de la gestion générale de l'entreprise. Le Non-Financial Risk Management Committee (NFRC) apporte des conseils, dirige et contrôle la mise en œuvre de la stratégie de gestion, du cadre général et des initiatives stratégiques en matière de risques non financiers. Le NFRC est composé de représentants des contrôles de première, deuxième et troisième lignes. Un membre du Comité de direction est désigné en qualité de responsable des risques non financiers.

Le cadre de gestion des risques non financiers de la Banque repose sur trois lignes de défense (cf. section 3.1.2.2). La conduite des affaires relève de la deuxième ligne, spécialisée dans la gestion des risques non financiers. La cellule Compliance y joue un rôle d'orientation et de coordination afin de promouvoir une approche intégrée, axée notamment sur le code de déontologie, sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et sur la protection des données.

Le service autonome Audit interne assume la responsabilité en troisième ligne du fonctionnement effectif du système de contrôle interne et rend compte au Comité de direction et au Comité d'audit. Ce dernier joue un rôle consultatif et surveille l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la Banque, ainsi que de l'audit interne.

Stratégie

La politique de bonne gouvernance vise à prévenir les risques juridiques de non-conformité en les identifiant et en les détectant. La sensibilisation, le conseil et l'information en font également partie. L'accent est mis sur la création d'un état d'esprit et d'un engagement où chaque membre du personnel reconnaît les risques non financiers et les prend au sérieux.

Une attention particulière est accordée aux questions transversales et aux risques dits importants, tels que les investissements privés et les règles y afférentes, ainsi qu'aux risques qui découlent d'une fuite de données susceptible d'entacher gravement la réputation de la Banque.

Dans le cadre des exigences en matière de reporting définies dans l'ESRS G1 « Conduite des affaires »,

le traitement des retombées et la gestion des risques et des opportunités ciblent plus précisément l'éthique, la déontologie, la culture d'entreprise, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBC/FT), la protection des données et la passation des marchés publics.

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

4.1.1 Éthique, déontologie et culture d'entreprise

La Banque dispose d'un règlement de travail et d'un code de déontologie qui s'appliquent à chaque membre de son personnel, y compris aux membres du Comité de direction.

Ces textes comprennent des dispositions en matière d'indépendance, d'impartialité, de devoir de discrétion, de secret professionnel, de déontologie, de conflits d'intérêts et d'intégrité du personnel. Ils comprennent des règles concernant la (non-)acceptation de cadeaux, l'utilisation du matériel informatique, les activités professionnelles complémentaires, la gestion des conflits d'intérêts, etc. Les membres du personnel de la BNB ne sont pas autorisés à déployer des activités privées liées au financement et aux prêts. Ils ne sont pas non plus autorisés à participer à la fourniture de conseils en matière d'investissement ou à la gestion d'actifs ni à apporter une contribution rédactionnelle dans un magazine d'investissement. Qui plus est, sous réserve d'exceptions strictement définies, le code de déontologie interdit aux membres du personnel de posséder des actions de la BNB ou d'établissements soumis à sa surveillance prudentielle.

Le code de déontologie a été mis à jour en 2023. Les règles relatives aux transactions financières pour compte propre ont été affinées et il a été explicitement précisé que les conflits d'intérêts pouvaient également être de nature non financière.

Le code de déontologie prévoit des mécanismes permettant aux membres du Comité de direction et au personnel de signaler (sous couvert d'anonymat) des cas présumés de non-respect interne des



dispositions relatives aux conflits d'intérêts, aux cadeaux et aux avantages, aux transactions financières et aux retraits d'urgence.

Le respect de ces dispositions est contrôlé par le président de la Commission des sanctions ou par le directeur responsable, selon que la personne visée est un membre soit du Comité de direction soit du personnel.

En leur qualité de membre ou de suppléant du Conseil des gouverneurs ou du Conseil de surveillance, le gouverneur Pierre Wunsch, le vice-gouverneur Steven Vanackere et le directeur Tom Dechaene sont soumis au code de conduite applicable aux responsables de haut niveau de la Banque centrale européenne. Dans l'exercice de leurs fonctions et de leurs responsabilités, ils sont tenus d'observer les normes les plus élevées en matière d'intégrité et de comportement éthique. Ils se doivent de faire preuve d'honnêteté, d'indépendance, d'impartialité et de discrétion et ne peuvent pas être guidés par leurs propres intérêts. Le code renferme également des règles relatives au secret professionnel, à la confidentialité, aux conflits d'intérêts, aux avantages, aux marques d'hospitalité, aux transactions financières privées, aux activités personnelles, aux mandats, aux relations avec des groupes d'intérêts et aux apparitions publiques.

Cela signifie notamment que les emplois du temps du gouverneur Wunsch et du directeur Dechaene sont rendus publics sur le site internet de la Banque nationale avec un décalage de trois mois. Les agendas

ainsi dévoilés répertorient tous les événements publics et les réunions avec des tiers. En revanche, aucun détail supplémentaire n'est divulgué sur les réunions avec les représentants des établissements financiers supervisés par la Banque, compte tenu des règles relatives au secret professionnel. La participation du gouverneur à des réunions externes ou autres événements est toujours évaluée au préalable par le service Communication et le Compliance Officer de la Banque, conformément au code de conduite applicable aux responsables de haut niveau de la Banque centrale européenne.

La position de la Banque en matière de risque et sa culture d'entreprise découlent directement de ses quatre valeurs fondamentales : des experts indépendants, ouverts d'esprit, socialement responsable, avec respect et en confiance. Plusieurs approches sont adoptées pour sensibiliser le personnel aux risques non financiers et pour promouvoir la culture d'entreprise.

- À partir de janvier 2024, tous les collaborateurs et les membres du Comité de direction de la Banque devront signer chaque année le code de déontologie pour souscrire à ses règles.
- Des campagnes de sensibilisation ou des séances d'information sont régulièrement organisées. Les règles et procédures relatives aux questions éthiques et déontologiques, telles que les cadeaux et les invitations, les transactions financières pour compte propre, les discussions avec le secteur financier et les conflits d'intérêts, sont aussi mises



à jour. Dans le souci de renforcer l'engagement des collaborateurs, il est souligné que l'objectif du signalement des risques et des incidents est d'en tirer des enseignements et de rendre l'organisation plus efficace et plus résiliente.

- Des personnes de contact ont été désignées dans chaque département pour les questions relatives aux risques non financiers.
- Deux fois par an, une formation spécifique et obligatoire sur le code de déontologie et sur la protection des données est proposée aux nouveaux collègues. Une formation annuelle obligatoire sur la déontologie et sur la protection des données est également dispensée aux inspecteurs des services prudentiels.

Le but de la manœuvre est d'améliorer en permanence les informations disponibles, les outils de sensibilisation et l'offre de formations.

Les responsables hiérarchiques prennent des mesures organisationnelles pour veiller au respect des règles déontologiques au sein de leurs divisions.

Le site intranet de la cellule Compliance décrit les règles et les procédures à suivre. Des formulaires sont également disponibles pour signaler un cadeau/une invitation ou pour obtenir une autorisation préalable pour les transactions financières qui relèvent des dispositions du code de déontologie. Le service Audit interne dispose de points de contact spécifiques pour la fraude et la perte ou le vol de matériel de la BNB.

4.1.2 Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

La Banque nationale de Belgique est soumise à la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces. À ce titre, elle est tenue de faire preuve de vigilance et de prendre des mesures afin de prévenir, de détecter et d'empêcher toute opération de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme (BC/FT).

La politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (BC/FT) s'applique à tous les membres des organes et du personnel de la Banque, de même qu'aux personnes qui fournissent des services en son nom. Des procédures spécifiques s'appliquent à certaines entités et à leurs collaborateurs.



En qualité de banque centrale chargée de l'échange de billets et de pièces en euros, la BNB est exposée à des risques spécifiques de BC/FT inhérents aux transactions effectuées à la Caisse centrale. Des procédures spécifiques ont été élaborées pour gérer ces risques.

4.1.3 Protection des données

La Banque s'est dotée d'un règlement interne qui régit le traitement des données à caractère personnel. Cette politique s'applique à tous les membres de son personnel, quel que soit leur position ou leur fonction. Il a été approuvé par le Comité de direction et est régulièrement mis à jour au gré des changements juridiques et de l'expérience pratique de la Banque.

Conformément au RGPD et à la législation belge, cette politique couvre les règles internes pour le traitement des données à caractère personnel par la Banque. Elle énonce les principes de base, les procédures pour les nouveaux traitements de données, les droits des personnes concernées et les violations possibles.

La politique vise également à sensibiliser le personnel de la Banque à ses droits et obligations en la matière, avec des lignes directrices et des procédures. Ainsi, tout traitement de données à caractère personnel est consigné dans un registre géré par le délégué à la protection des données (Data Protection Officer, DPO). À cette fin, la Banque requiert la pleine coopération de toutes les entités.

Elle a élaboré un guide pratique accompagné d'un formulaire de signalement, avec des lignes directrices à suivre dans l'éventualité où un collaborateur découvre

une violation de données à caractère personnel ou qu'il a des raisons de supposer qu'une telle violation a eu lieu. Par ailleurs, un autre guide pratique contient des informations sur les procédures et les étapes à suivre lorsqu'une personne (interne ou externe) souhaite exercer ses droits vis-à-vis de la Banque.

Outre les formations générales obligatoires sur les risques non financiers (cf. ci-avant), la Banque dispense tous les deux ans à l'intention des nouveaux employés une formation consacrée à la conformité et à la protection des données.

En ce qui concerne la promotion de la culture d'entreprise concernant les risques non financiers, la Banque a dressé une liste de personnes de contact pour chaque département en matière de protection des données. Ils ont pour mission de coordonner les risques liés au RGPD dans leur département et tiennent lieu d'intermédiaires entre leur entité et le DPO en cas de violation de données ou de demande d'accès.

4.1.4 Des procédures de marchés publics objectives

En qualité d'institution publique, la Banque est soumise à la législation relative aux marchés publics. Tout cas de non-conformité entraîne des risques juridiques, financiers et de réputation. Lorsqu'elle adjuge des contrats à des parties externes, la Banque respecte dès lors les principes de transparence, d'égalité et de concurrence.

Transparence

La Banque publie les avis de marché (appel à candidature) dans les organes officiels (Bulletin des Adjudications et/ou JOCE) afin que tous les candidats potentiels puissent introduire un dossier de candidature. Les résultats de chaque phase (candidature et attribution) sont communiqués à tous les opérateurs économiques par courrier recommandé dès la signature du procès-verbal par la personne habilitée (le chef du service Achats et contrôle de gestion ou le directeur responsable). Enfin, la Banque publie l'avis d'attribution du marché dans les organes officiels reprenant l'opérateur économique sélectionné ainsi que le montant d'attribution.

Égalité

La Banque publie dans les avis de marché les critères de sélection (ainsi que les seuils minimaux y

afférents) qui lui permettront d'évaluer les dossiers de candidature.

La Banque publie ensuite dans les cahiers spéciaux des charges les critères d'attribution (ainsi que leurs pondérations et leurs éventuels sous-critères) qui lui permettront d'évaluer les offres de façon claire et équitable. À chaque phase (candidature/offre), les critères sont donc définis préalablement de façon claire et précise afin d'assurer l'égalité de traitement.

Concurrence

La concurrence est garantie par la publication des avis de marché dans les organes officiels (Bulletin des Adjudications et/ou JOCE) pour tous les qu'on estime à plus de 140 000 euros. Pour les marchés dont l'estimation est inférieure à 140 000 euros, la Banque sélectionne (à sa discrétion) au moins trois opérateurs économiques comme exigé par la législation.

4.1.5 La bonne gouvernance dans le contexte des investissements pour compte propre

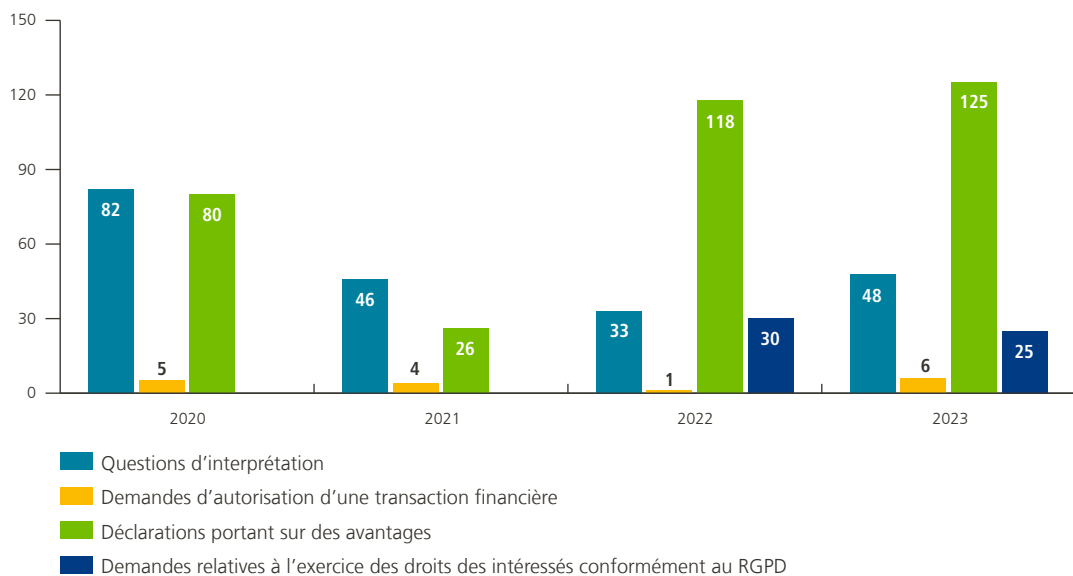
Une partie importante de la Charte relative aux investissements durables et responsables de la Banque régit les critères d'investissements liés à la gouvernance. Parmi les différentes étapes qui y sont décrites, le processus de filtrage permet d'exclure certaines sociétés ou certains secteurs susceptibles d'être liés, entre autres, au blanchiment d'argent, au financement du terrorisme ou à la corruption. Ce filtrage est également basé sur les normes reconnues au niveau international, comme les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales. L'ensemble des dispositifs mis en place pour une bonne gestion des portefeuilles en termes de gouvernance sont disponibles sur le site internet de la Banque. ([lien vers la Charte](#))



Métriques et cibles

- Aucun membre du Comité de direction n'a eu, au cours de l'exercice sous revue, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou à une opération relevant de ce Comité.
 - Il n'y a pas eu d'incident de corruption au cours de la période sous revue.
 - La Banque a respecté les délais de paiement contractuels, y compris pour les versements aux petites et moyennes entreprises.

Métriques en matière de conformité



4.1.6 Normes prudentielles quant à la conduite des affaires

Dans l'accomplissement de sa mission fondamentale en qualité d'autorité de surveillance, la Banque apporte également à la collectivité une vaste contribution sociétale en matière de bonne gouvernance. Si l'incidence positive qu'elle exerce ce faisant est dans la continuité de son influence évoquée à la section 3.2 « Société », elle concerne spécifiquement la conduite des affaires.

Dans le cadre de sa mission de surveillance, la Banque fixe des normes prudentielles que tous les établissements financiers sous son contrôle sont tenus de respecter en ce qui concerne l'évaluation de l'aptitude des administrateurs, des dirigeants effectifs (en particulier les membres du Comité de direction) et des responsables des fonctions de contrôle indépendantes.

Cette évaluation de l'honorabilité professionnelle et de la compétence incombe en premier lieu à l'établissement proprement dit, mais la Banque est habilitée à déterminer si les candidats possèdent les qualités requises. Les établissements financiers doivent également tenir compte des normes susvisées dans leurs politiques de recrutement, d'évaluation et de formation qui s'appliquent à l'ensemble des membres de leur personnel.

En application de la loi anti-blanchiment, la BNB est chargée de contrôler le respect par les établissements financiers de leurs obligations, européennes et nationales, relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que de leurs obligations en matière de gel des avoirs et de transferts de fonds. La BNB exerce des contrôles à distance (off-site, par exemple au travers de l'examen des reportings qu'elle aura reçu des établissements financiers) et diligente des contrôles sur place (on site).

Liste des publications parues en 2023

Articles de la Revue économique

La Revue économique est une publication exclusivement numérique, disponible sur le site internet de la Banque. Les articles sont publiés en français et en néerlandais sous la forme de synopsis, leur version complète n'est disponible qu'en anglais. Ils paraissent séparément au fur et à mesure de leur disponibilité. Les données présentées dans les graphiques et tableaux des articles sont publiées systématiquement dans une base de données disponible sur le site de la Banque. Ce lien accroît la transparence des analyses de la Banque et procure à tous un accès identique aux données.

DÉCEMBRE 2023

- Projections économiques pour la Belgique – Automne 2023
- Travailleurs âgés et décisions de départ à la retraite en Belgique: analyse basée sur des données d'enquête

NOVEMBRE 2023

- Matières premières critiques: de la dépendance à l'autonomie stratégique ouverte?
- Évolution des marges bénéficiaires des entreprises et inflation
- Les dépenses publiques de pensions en Belgique sont-elles soutenables? Une comparaison avec d'autres pays de la zone euro
- Comment les entreprises belges ont-elles tiré parti de trois décennies de baisse des taux d'intérêt?

OCTOBRE 2023

- Les attentes d'inflation et la politique monétaire

JUILLET 2023

- Tous les chemins mènent à Paris? Politiques d'atténuation du changement climatique dans les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre du monde
- L'incidence de la forte inflation sur les finances publiques belges: un exercice de simulation

JUIN 2023

- La transmission du récent resserrement de la politique monétaire est-elle fragmentée ou non?
- Projections économiques pour la Belgique – Printemps 2023
- Les conséquences économiques de l'intelligence artificielle: que sait-on?

JANVIER 2023

- L'incidence sur les marchés financiers de la transition vers une société bas carbone

PROJECTIONS

- PROJECTIONS ÉCONOMIQUES
Chaque année, en juin et en décembre, la Banque publie sur son site internet des projections économiques pour la Belgique, établies sur la base d'hypothèses techniques et de prévisions internationales arrêtées

conjointement par la BCE et par les banques centrales de la zone euro. Les résultats détaillés sont publiés sous la forme d'articles de la Revue économique.

■ BUSINESS ECHO

En 2023, la banque a lancé une nouvelle publication: le Business Echo. Celui-ci est basé sur un ensemble d'informations recueillies, entre autres, par le biais d'entretiens ciblés avec des chefs d'entreprise dans les régions et les branches d'activité belges, ainsi que d'informations provenant de diverses sources, telles que les enquêtes mensuelles de la Banque. Alors que ces enquêtes permettent une analyse basée sur un échantillon représentatif, les entretiens avec des entreprises fournissent des informations complémentaires (dynamique, contexte...) qu'il n'est pas toujours possible de saisir dans une enquête standardisée.

Le Business Echo soutient notre analyse macroéconomique et constitue, entre autres, un élément important pour le Business Cycle Monitor (BCM), qui fournit une estimation quantitative de la croissance trimestrielle. Le Business Echo est publié au moins deux fois par an, début juin et début décembre, une semaine environ avant la publication du BCM.

■ BUSINESS CYCLE MONITOR

La Banque publie chaque trimestre sur son site internet le Business Cycle Monitor, qui consiste en une analyse de la situation conjoncturelle en Belgique durant le trimestre en cours. Le Business Cycle Monitor comporte une estimation de la croissance économique du trimestre en cours, quelque sept à huit semaines avant que les premières statistiques trimestrielles officielles de l'Institut des comptes nationaux ne soient disponibles.

Working Papers

Les Working Papers de la Banque nationale ont une visée économique ou financière ou se rapportent à des sujets qui présentent une pertinence pour les activités de banque centrale. Ils sont destinés à un public spécialisé et sont écrits en anglais. Les cadres de la Banque nationale rédigent des notes à titre personnel. Certains Working Papers sont le fruit du travail de chercheurs, doctorants comme universitaires accomplis, qui ont bénéficié de l'appui de la Banque dans le cadre de sa collaboration avec des universités. En permettant aux chercheurs d'accéder à des données qui ne sont pas destinées à être publiées, la Banque entend aussi contribuer à une meilleure compréhension de la sphère économique en Belgique. Les Working Papers ne sont disponibles qu'en version numérique et peuvent être consultés sur le site internet de la Banque.

- 445 Nowcasting GDP through the lens of economic states
- 444 The Belgian business-to-business transactions dataset 2002-2021
- 443 Input varieties and growth: a micro-to-macranalysis
- 442 Debtor (non-)participation in sovereign debt relief: A real option approach
- 441 Review essay: Central banking in Italy
- 440 Review essay: The young Hayek
- 439 Managerial and financial barriers to the green transition
- 438 Does pricing carbon mitigate climate change? Firm-level evidence from the European Union emissions trading scheme
- 437 FDI and superstar spillovers: Evidence from firm-to-firm transactions
- 436 Alexandre Lamfalussy and the origins of instability in capitalist economies
- 435 BEMGIE: Belgian Economy in a Macro General and International Equilibrium model
- 434 Endogenous Production Networks with Fixed Costs
- 433 Empirical DSGE model evaluation with interest rate expectations measures and preferences over safe assets
- 432 Poor and wealthy hand-to-mouth households in Belgium
- 431 From the 1931 sterling devaluation to the breakdown of Bretton Woods: Robert Triffin's analysis of international monetary crises
- 430 Measuring the share of imports in final consumption
- 429 Export Entry and Network Interactions: Evidence from the Belgian Production Network

Belgian Prime News

Cette publication trimestrielle en langue anglaise est le fruit d'une collaboration entre la Banque, le Service public fédéral Finances (SPF Finances) et plusieurs Primary Dealers (teneurs de marché en titres du Trésor fédéral). Chaque numéro comporte un « Consensus forecast » sur l'évolution attendue des principales données macroéconomiques pour la Belgique ainsi qu'une description des développements économiques récents les plus notables. Un aperçu de la situation sur le marché des effets publics est en outre chaque fois présenté. La rubrique « Treasury Highlights » fournit des informations sur les décisions de la Trésorerie en rapport avec la gestion de la dette publique. La Belgian Prime News est disponible au format numérique sur le site internet de la Banque nationale. Des exemplaires imprimés peuvent également être commandés sur le site internet.

- 98 : special topic: Firms and margins
- 99 : special topic: Transmission of tighter monetary policy to bank retail rates
- 100 : special topic: Belgian house prices since 2022 : a slowdown but no crash
- 101 : special topic: The most successful issuance of a State Note in history

Publications statistiques

La Banque met de très nombreuses statistiques macroéconomiques à la disposition du public sur son site internet et via sa base de données statistiques NBB.Stat (<https://stat.nbb.be/>). Des abonnements peuvent être souscrits sur NBB.Stat pour les mises à jour de tableaux spécifiques. Si vous recherchez régulièrement des informations similaires, vous pouvez sauvegarder vos critères de recherche pour un usage ultérieur.

Les publications et les communiqués de presse sont également disponibles sur le site internet de la Banque.

STATISTIQUE GÉNÉRALE

- Tableau de bord chiffres clés

ENQUÊTES D'OPINION

- Enquêtes de conjoncture auprès des entreprises
- Enquêtes sur les investissements auprès des entreprises
- Enquêtes auprès des consommateurs

STATISTIQUES EXTÉRIEURES

- Commerce extérieur
- Position extérieure globale, investissements directs étrangers, balance des paiements

STATISTIQUES FINANCIÈRES

- Comptes financiers de la Belgique (annuels et trimestriels)
- Observatoire du crédit aux sociétés non financières
- Monetary financial institutions' interest rates
- Bank Lending Survey, enquêtes sur les conditions de crédit : indicateur de perception de la contrainte de crédit

COMPTES NATIONAUX

- PIB flash, comptes trimestriels, comptes trimestriels des secteurs
- Comptes annuels détaillés, tableaux des ressources et des emplois
- Marché du travail

STATISTIQUES REGIONALES

- Répartition régionale de l'activité, de l'emploi et des investissements

- Répartition régionale des importations et exportations de biens et de services
- Répartition régionale des comptes des ménages

DONNÉES MICRO-ÉCONOMIQUES

- Centrale des crédits aux particuliers
 - Rapport statistique annuel
 - Chiffres-clés mensuels sur les crédits à la consommation et sur les crédits hypothécaires
- Centrale des crédits aux entreprises Publication des statistiques des crédits autorisés et utilisés via l’Observatoire du crédit aux sociétés non financières :
 - Flash mensuel
 - Mise à jour trimestrielle
- Centrale des bilans Depuis octobre 2022, la Centrale des bilans propose une nouvelle application « Extract ». Cette application permet à quiconque d’extraire des informations sur base de ses propres critères et de développer ses propres outils d’analyse.

Autres publications

- Rapport 2022 – Développements économiques et financiers
- Rapport 2022 – Rapport d’entreprise
- Update on Asset management and Non-bank financial intermediation in Belgium (Publication commune de la FSMA et de la Banque nationale de Belgique)
- Financial Stability Report 2023
- Financial Market Infrastructures and Payment Services Report 2023

Articles de Blog

- Les taux d’intérêt s’apprêtent-ils à diminuer ?
- Pourquoi les obligations sont-elles divisées en catégories comme les questions du Trivial Pursuit ?
- Assurance et Banque nationale de Belgique: quel est le lien ?
- Bientôt du cash virtuel dans votre portefeuille ?
- Les femmes au cœur du prix Nobel d’économie !
- La ruée des ménages belges sur les nouveaux bons d’État provoque une baisse record des dépôts bancaires
- Risque partagé est à moitié plus léger: comment la BNB partage-t-elle les risques avec l’Eurosystème ?
- Oui, Sire, les Belges sont riches, mais ils ne sont pas les plus riches au monde
- Mise à jour du tableau de bord sur le climat: mesurer, c’est savoir
- Taux d’intérêt plus élevés sur les réserves détenues auprès de la banque centrale: une aubaine pour les banques commerciales ?
- Les hausses de prix observées en Belgique sont-elles dictées par l’appât du gain ?
- Silicon Valley Bank, Crédit Suisse... Que se passerait-il si une banque venait à faire défaut en Belgique ?
- Les aspects macroéconomiques de la neutralité climatique: une perspective européenne
- 25 ans d’unité de l’euro
- Et si vous receviez votre argent aussi vite qu’un e-mail ?
- « 1001 plateaux »: une œuvre d’art participative qui rapproche les collaborateurs de la Banque
- Les dangers que recèle l’analyse de l’inflation en glissement annuel
- Les deux faces d’une même médaille ? Offre de monnaie, déficits budgétaires et inflation
- Gros plan sur les habitudes de paiement des Belges
- Partager le congé parental pour réduire les inégalités de genre
- La Banque présente sa publication phare
- Le changement climatique ne laisse pas indifférent le secteur financier

Contacts

Numéro d'entreprise

RPM Bruxelles – BE 0203.201.340

Adresses

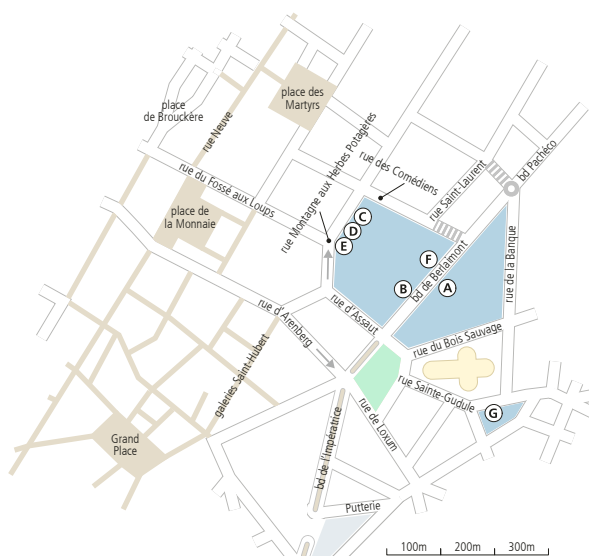
Siège central Entrée services au public
boulevard de Berlaumont 3
1000 Bruxelles

Entrée des visiteurs et
adresse postale générale
boulevard de Berlaumont 14
1000 Bruxelles

**Dépendance du
siège central** Entrée des visiteurs
place Sainte-Gudule 19
1000 Bruxelles

Musée rue Montagne aux Herbes Potagères 57
1000 Bruxelles

Auditorium rue Montagne aux Herbes Potagères 61
1000 Bruxelles



- (A) Entrée services au public
- (B) Entrée
- (C) Auditorium
- (D) Musée
- (E) Parking vélo, moto, voiture
rue Montagne aux Herbes Potagères 41
- (F) Drive-in
bd de Berlaumont 20
- (G) Entrée dépendance du siège central

Renseignements

Site internet www.nbb.be

Demandes de renseignements info@nbb.be, Tél. +32 2 221 21 11

Demandes d'emploi <https://jobs.nbb.be>, hrb@nbb.be

Contact pour la presse Geert Sciot,
Chef du service Communication
pressoffice@nbb.be, Tél. +32 2 221 46 28

**Contact pour le service financier
des actions de la Banque** Marc Lejoly,
Chef du service Paiements et titres
securities@nbb.be, Tél. +32 2 221 52 30

Services au public

Guichets siège central

(Billets de banque et pièces de monnaie,
Centrale des crédits aux particuliers)

Ouvert du lundi au vendredi
de 08h45 à 15h30.

Musée

Ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00.
Entrée gratuite.

Également ouvert lors d'événements particuliers.

Voir site internet www.nbbmuseum.be.

Visites de groupe guidées peuvent être réservées via le site.



Organigramme au 31 décembre 2023



(*) Est également membre du Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne.
 (**) Est également membre du conseil de surveillance prudentielle de la Banque centrale européenne.
 (***) Est également secrétaire de la Banque.
 (****) Le service Middle Office (MX) rapporte au directeur Vincent Magnée pour les risques financiers.



Actif
(Montants en € de millions, millions d'euros)

	2022	2021
1. Actifs et créances en ca	11 875 340	11 473 279
2. Créances en devises sur des responsables de la zone euro	28 028 289	26 008 548
2.1. Créances sur la FCZ	15 044 150	15 117 080
2.2. Comptes auprès de banques, titres et autres actifs en devises	12 984 139	10 890 908
3. Créances en devises sur des responsables de la zone euro	-	79
4. Créances en euros sur des responsables de la zone euro	-	79
5. Créances en euros à des établissements de crédit de la zone euro	6 590 000	48 960 510
5.1. Opérations ponctuelles de refinancement	-	40 900
5.2. Opérations de refinancement à plus long terme	6 590 000	48 960 510
5.3. Créances temporaires de voyage de	-	-
5.4. Créances temporaires à des institutions	-	-
5.5. Facilité de prêt marginal	-	-
5.6. Appels de marge versés	-	-
6. Autres créances en euros sur des établissements de crédit de la zone euro	1	203 543
7. Titres en euros émis par des résidents de la zone euro	221 481 220	232 379
7.1. Titres à des fins de politique monétaire	221 477 000	232 379
7.2. Titres à des fins de politique monétaire	2 214 220	2 999

